

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE AU PLAN DIRECTEUR EN
TRANSITION, INNOVATION ET EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC 2018-2023

DOSSIER : R-4043-2018

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
Me MARC TURGEON et
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 2 AVRIL 2019

VOLUME 13

Claude Morin
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me STEFAN CHRIPOUNOFF
avocat Transition énergétique Québec (TEQ)

PARTICIPANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO), l'Association
hôtellerie Québec et l'Association des
restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX
avocat de l'Association des consommateurs
industriels de gaz, l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et le
Conseil de l'industrie forestière du Québec (ACIG-
AQCIE-CIFQ);

Me MICHAEL DEZAINDE et
Me BRYAN FURLONG
avocats de l'Association québécoise du propane et
l'Association canadienne du propane (AQP-ACP);

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE et
Me LUDOVIC FRASER
avocats d'Énergir, S.E.C.;

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me ADINA GEORGESCU et
Me ALEXANDRE MACBETH
avocats de Gazifère inc.;

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
avocate du Groupe de recommandations et d'action
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me SIMON TURMEL
avocat d'Hydro-Québec Distribution (HQD);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me MARC BISHAI
avocat du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE
avocate de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DE OC-RNCREQ	
JULES BÉLANGER	
PHILIP RAPHALS	
INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID	9
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	40
PREUVE DU RNCREQ	
VINCENT MOREAU	
MARTIN VAILLANCOURT	
PHILIPPE RAPHALS	
INTERROGÉS PAR Me MARC BISHAI	49
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	66
ÉNERGIR (preuve complémentaire)	
PANEL RELATIF AUX RÉPONSES À LA DDR4	
PHILIPPE RIVARD	
VINCENT POULIOT	
BRUNO GOBEIL	
ISABELLE LEMAY	
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	77

PREUVE DE RTIÉÉ

ANDRÉ BÉLISLE

JACQUES FONTAINE

PATRICK GOULET

PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL

GASTON CADRIN

JEAN-CLAUDE DESLAURIERS

INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 103

INTERROGÉS PAR LA FORMATION 146

CONTRE-PREUVE TEQ

ISMAEL CISSÉ

GILLES LAVOIE

INTERROGÉS PAR Me STEPHAN CHRIPOUNOFF 152

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce deuxième (2e)
2 jour du mois d'avril :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du deux (2) avril
8 deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4043-2018.
9 Demande relative au Plan directeur en transition,
10 innovation et efficacité énergétiques du Québec
11 2018-2023. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Madame la Greffière.

14 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

15 Juste d'entrée de jeu, faire un commentaire. Je me
16 sens un peu seul ce matin. J'ai mes clients qui
17 arrivent de Québec incessamment. Alors, ils
18 tenaient à s'excuser auprès de la Régie pour leur
19 léger retard, mais ils arrivent sous peu. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. Pas de problème. Maître David.

22

23 PREUVE DE OC-RNCREQ

24 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

25 Oui. Bonjour. Éric David pour Option consommateurs.

1 Bonjour la Formation. Donc, ce matin, on est ici
2 pour la preuve commune d'OC et du RNCREQ concernant
3 l'aspect 2 et la preuve sera présentée par le biais
4 de deux témoins. Alors, il y a monsieur Jules
5 Bélanger qui est économiste et analyste interne
6 chez Option consommateurs, ainsi que monsieur
7 Philip Raphals qui est analyste externe pour le
8 RNCREQ. Donc, Madame la Greffière, si c'est
9 possible d'assermenter.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Peut-être, Maître David, juste... j'avais quelques
12 petites informations à transmettre avant de
13 débiter. Donc, on a eu une demande de maître Cadrin
14 afin que l'argumentation de l'ACEFO et de l'AHQ-ARQ
15 puisse se faire en même temps. Alors, il n'y a pas
16 de souci, cela pourra être fait donc jeudi en fin
17 de journée, si j'ai bien compris. Et pour ce qui
18 est de l'UPA, il y a eu un échange avec le GRAME
19 pour ce qui est de l'argumentation. Alors, ça
20 aussi, il n'y a pas de souci, vous allez pouvoir
21 procéder tel que proposé. Alors, aussi, dernier
22 point. On se demandait si Énergir comptait faire
23 une preuve complémentaire en ce qui a trait aux
24 règles comptables.

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Bonjour. Alors, non, ça ne sera pas nécessaire,
3 Madame la Présidente, on procédera via
4 l'argumentation. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Excellent. Merci. Alors, Maître David, la parole
7 est à vous.

8 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

9 Merci. Juste une clarification parce que dans
10 l'horaire, AHQ-ARQ passait le deuxième jeudi matin.
11 Est-ce que vous les avez déplacés en fin de
12 journée?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non. En fait...

15 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

16 Non. On maintient l'ordre.

17 LA COUR :

18 En fait, c'est moi qui... je me suis trompée.

19 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

20 O.K. Parfait.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est bon.

23 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

24 Donc, j'en étais à, Madame la Greffière, si c'est
25 possible d'assermenter les témoins.

1

2 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce deuxième (2e)
3 jour du mois d'avril, ONT COMPARU :

4

5 JULES BÉLANGER, analyste interne, ayant une place
6 d'affaires au 50, rue Sainte-Catherine Ouest,
7 Montréal (Québec);

8

9 PHILIP RAPHALS, directeur général, Centre Hélios,
10 ayant une place d'affaires au 326, boulevard Saint-
11 Joseph Est, suite 100, Montréal (Québec);

12

13 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
14 solennelle, déposent et disent :

15

16 INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

17 Q. **[1]** Donc, je vais débiter avec l'adoption de la
18 preuve écrite en ce qui concerne la preuve écrite
19 d'Option consommateurs. Il y a une affirmation
20 solennelle de monsieur Bélanger qui est déjà au
21 dossier sous la cote C-OC-0030. Monsieur Bélanger,
22 je voulais juste savoir si vous avez des
23 corrections à apporter au mémoire commun, RNCREQ-
24 OC, qui a été déposé sous la cote C-OC-0025?

25

1 M. JULES BÉLANGER :

2 R. Il y a une coquille qui a été identifiée par
3 Énergir à laquelle on a répondu en demande de
4 renseignements, c'est au bas de la page 11. Tout
5 simplement, on a inscrit le nom d'Énergir alors
6 qu'il faut lire Gazifère, mais il n'y a pas d'autre
7 correction à apporter au mémoire.

8 Q. **[2]** D'accord. Concernant la présentation PowerPoint
9 qui a été déposée au SDÉ sous la cote C-OC-0032,
10 êtes-vous un des auteurs de ce document?

11 R. Oui.

12 Q. **[3]** Est-ce que vous avez des corrections à apporter
13 au document?

14 R. Non.

15 Q. **[4]** Est-ce que vous adoptez cette présentation
16 PowerPoint comme votre témoignage écrit en
17 l'instance?

18 R. Oui.

19 Q. **[5]** D'accord. Monsieur Raphals, je vous réfère au
20 rapport conjoint qui a été déposé le quinze (15)
21 janvier deux mille dix-neuf (2019) sous la cote C-
22 RNCREQ-0030 et la présentation PowerPoint déposée
23 sous la cote C-OC-0032. Elle risque aussi peut-être
24 d'être déposée sous une cote du RNCREQ, mais je ne
25 l'ai pas encore. Est-ce que vous avez des

1 corrections à apporter à ces deux documents, autres
2 que la correction déjà mentionnée par monsieur
3 Bélanger?

4 M. PHILIP RAPHALS :

5 R. Non.

6 Q. **[6]** D'accord. Est-ce que vous adoptez ces deux
7 documents comme votre témoignage écrit en
8 l'instance?

9 R. Oui.

10 Q. **[7]** D'accord. Alors, Monsieur Bélanger et Monsieur
11 Raphals, votre mémoire commun date du quinze (15)
12 janvier deux mille dix-neuf (2019). Pouvez-vous
13 nous résumer les grandes lignes de ce mémoire et
14 nous préciser si votre analyse du dossier a été
15 modifiée à la lumière de la preuve qui a été
16 administrée depuis le quinze (15) janvier deux
17 mille dix-neuf (2019)?

18 M. JULES BÉLANGER :

19 R. Oui. Bonjour, Madame la Présidente, messieurs les
20 régisseurs. Il fait plaisir d'être ici ce matin
21 pour vous présenter la preuve commune d'Option
22 consommateurs et du RNCREQ sur le volet 2 de la
23 présente cause. C'est une première expérience pour
24 les deux organismes d'effectuer une preuve commune
25 comme ça. Donc, jusqu'ici ça se déroule bien. Donc,

1 nous allons revenir aujourd'hui sur les constats et
2 recommandations qu'on a écrits dans le rapport.
3 Donc, on s'est divisé la présentation en tentant de
4 limiter le nombre d'aller-retour. Je vais
5 brièvement rappeler un constat général qu'on fait
6 dans le rapport. Philip va poursuivre sur les
7 interventions en efficacité énergétique du
8 Distributeur. Et je continuerai par la suite en
9 discutant de certaines autres recommandations qui
10 sont contenues dans le mémoire. Donc, si on peut
11 passer à la prochaine « slide ».

12 Un des éléments qui est intéressant dans la
13 présente cause est la possibilité d'examiner les
14 interventions en efficacité énergétique des trois
15 distributeurs à l'intérieur de la même cause. Donc,
16 ce qui nous permet de constater des différences de
17 contexte, des différences d'historique,
18 d'orientation par rapport au Plan directeur ou
19 encore des différences au niveau des méthodes tests
20 économiques ou traitements réglementaires.

21 Donc, on pensait intéressant de débiter la
22 présentation en faisant une comparaison sommaire
23 des approches, ce que vous retrouvez dans le
24 rapport à la section 5.1. Vous avez d'abord Énergir
25 qui adopte une approche qu'on juge proactive avec

1 des objectifs qui sont ambitieux, donc une
2 croissance de trente-quatre pour cent (34 %) sur la
3 période du Plan versus les cinq dernières années,
4 des économies d'énergie qui augmentent durant la
5 durée du Plan, un historique généralement fiable.
6 Donc, Énergir a atteint ses cibles. Et il y a aussi
7 dans le discours. Énergir qui nous dit souhaiter
8 contribuer activement à l'atteinte des cibles.

9 Vous avez ensuite Gazifère qui arrive avec
10 une nouvelle offre de programmes avec des objectifs
11 qui sont supérieurs aux cibles inscrites à
12 l'intérieur du Plan directeur, des cibles dont le
13 réalisme sont plus difficiles à juger pour
14 l'instant, étant donné l'historique très récent des
15 programmes. Par contre, certains résultats
16 encourageants à la lumière des résultats
17 préliminaires et selon le témoignage de monsieur
18 Trahan.

19 Et finalement, Hydro-Québec Distribution
20 dont les objectifs sur la durée du Plan sont
21 inférieurs aux économies d'énergie historiques sur
22 les cinq dernières années, qui oeuvre dans un
23 contexte différent de coûts évités faibles qui
24 l'amènent depuis quelques années à axer ses
25 interventions en efficacité énergétique autour des

1 activités de sensibilisation.

2 Donc, c'était en guise d'introduction. Je
3 vais passer la parole à mon collègue Philip pour
4 les interventions du Distributeur particulièrement.

5 M. PHILIP RAPHALS :

6 R. Bonjour. Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs
7 les Régisseurs. Ceci est pour moi un plaisir d'être
8 ici avec vous ce matin. Alors, en continuant... On
9 dit le Distributeur, mais enfin, il y a trois
10 distributeurs. Alors, le distributeur
11 d'électricité. En commençant ce travail, on s'est
12 dit, il serait intéressant de placer la situation
13 d'aujourd'hui dans son contexte historique, de voir
14 où on est dans l'évolution des choses.

15 Alors, on a été un peu surpris en
16 colligeant les données de différents dossiers
17 tarifaires et du PGEÉ de constater que, en fait,
18 dans les dernières années, on a vu une réduction
19 importante de l'effort d'HQD en efficacité
20 énergétique. Alors, ce graphique vous montre le
21 budget total, qui sont les barres bleues, et le
22 budget du marché résidentiel, qui sont les barres
23 orange, qui, on constate que, entre deux mille
24 douze (2012) et deux mille dix-sept (2017), il y a
25 eu une réduction jusqu'à peu près le tiers de.

1 Autrement dit, en deux mille dix-sept (2017), le
2 budget total est à peu près le tiers de ce qu'il
3 était en deux mille douze (2012).

4 Prochaine planche, s'il vous plaît. Alors,
5 si on recule plus loin pour voir d'où vient ça, on
6 constate que, effectivement, les efforts étaient,
7 les efforts et les résultats étaient très
8 importants entre deux mille six (2006) et deux
9 mille douze (2012) ou treize (2013). Il y a une
10 année, deux mille sept (2007) ou huit (2008), où...
11 ici, le budget est en bleu et les impacts
12 énergétiques en orange, il y a une réduction du
13 budget sur une année qui, avec ses raisons
14 particulières, j'imagine. Mais vu de large, on voit
15 un effort assez important, qui a duré jusqu'à deux
16 mille douze (2012) et ensuite une réduction... la
17 réduction qu'on a vue, finalement, sur l'autre
18 planche, qui se synchronise, pas cent pour cent
19 (100 %), mais semble dire que le PGEÉ qui a duré de
20 deux mille treize (2013) jusqu'à deux mille quinze
21 (2015), qui avait des objectifs et qui a généré des
22 économies de huit virgule huit térawattheures
23 (8,8 TWh), au total, j'imagine, qui étaient à
24 l'origine de tous ces efforts importants. Et avec,
25 à la fin du plan global, on a constaté une

1 réduction importante de l'effort. La prochaine
2 planche, s'il vous plaît. Alors, en suivant les
3 dossiers tarifaires d'HQD, c'est clair que son
4 intérêt dans l'efficacité énergétique est beaucoup
5 affecté par le surplus et aussi beaucoup affecté
6 par le manque croissance de puissance. Donc, on a
7 vu un transfert d'emphase des économies d'énergie à
8 la réduction des besoins à la pointe. Les
9 différents volets de GDP, gestion de la demande de
10 puissance, sont devenus très importants et ils sont
11 très importants. C'est un enjeu important pour le
12 Distributeur d'électricité. Mais je pense que ça
13 vaut la peine de se poser des questions jusqu'à
14 quel point c'est important pour TEQ. Je ne suis pas
15 l'expert du plan de TEQ ici, mais à ma lecture,
16 l'objectif de TEQ s'oriente en termes d'économie
17 d'énergie. Alors, c'est sûr que HQD doit gérer son
18 réseau, doit s'assurer, à moindre coût, de pouvoir
19 répondre à ses puissances et c'est un enjeu
20 important et nécessaire. Mais je me demande jusqu'à
21 quel point il fait partie des objectifs de TEQ et
22 jusqu'à quel point cet effort remplace l'effort qui
23 est exigé par le décret et par tous les mécanismes
24 auxquels on fait face ici. Alors, c'est une
25 question que je laisse avec vous. En même temps, on

1 constate, et aussi à la lecture des décisions
2 récentes, qu'il y a un virage important de la part
3 de HQD vers la sensibilisation, qu'il y a peu
4 d'appui financier pour le secteur résidentiel, même
5 si on a pris en engagement, engagement 2, je pense
6 que le chiffre total demeure quand même assez
7 élevé, cinquante pour cent (50 %), je pense, de ses
8 dépenses qui sont en appui financier. Il n'y a pas
9 de ventilation ; je soupçonne qu'une grande partie
10 de ce montant est dans le secteur MFR, qui compte
11 finalement pour très peu de gains énergétiques.
12 Donc, on peut peut-être mettre mettre plus de focus
13 là-dessus, mais il est clair que dans les années,
14 il y a un virage de l'approche de subventionner les
15 efforts majeurs de réduction de consommation
16 d'énergie vers les efforts de sensibilisation. Et
17 je pense que c'est une des questions majeures. En
18 allant vers l'avant, est-ce que ce virage est
19 justifié? Est-ce qu'on doit le continuer ou est-ce
20 qu'on devrait réorienter pour investir plus dans
21 les appuis financiers? Alors, le petit graphique
22 qui est ici compare les années dix-huit (18) et
23 dix-neuf (19). Ça vient du dossier R-4057 qu'on
24 vient de terminer. Et on constate qu'en deux mille
25 dix-neuf (2019), le budget est plus élevé qu'en

1 deux mille dix-huit (2018), mais les gains
2 énergétiques sont moins élevés. Je ne viens pas
3 avec une analyse fine des raisons qui sous-tendent
4 exactement ces résultats, mais je pense qu'encore
5 une fois, c'est un peu inquiétant de voir que dans
6 le contexte de ce virage de sensibilisation, on
7 paie plus pour obtenir moins. Maintenant, vous avez
8 sans doute remarqué, dans notre rapport, il y a une
9 section sur les coûts évités. Les questions
10 importantes, c'était mentionné par un des témoins
11 de HQD, qu'une des raisons pour le « best » des
12 efforts en efficacité énergétique, c'est le fait
13 que du surplus et de la réduction des coûts évités
14 qui l'accompagne. Maintenant, je ne me souviens
15 pas, excusez-moi, si vous étiez sur le banc du
16 dossier 4057? Si vous êtes familier avec ça? Mais
17 dans ce dossier, j'avais présenté un rapport
18 d'expert sur les coûts évités et en expliquant
19 qu'avec une examination fine horaire des
20 approvisionnements d'Hydro, on constate que, et par
21 ailleurs c'était un constat qui a été mentionné par
22 les experts d'Hydro et du RNCREQ dans le dossier
23 antérieur, que, en réalité, il y a certaines heures
24 où le coût évité est extrêmement élevé et la vaste
25 majorité des heures, le coût évité est vraiment le

1 coût du patrimonial.

2 Alors donc, la méthode qui est utilisée par
3 Hydro depuis maintenant longtemps, depuis dix (10)
4 ans, plus, quinze (15) ans, où on fixe la valeur
5 pour le coût évité d'énergie en hiver et on fixe
6 une valeur pour le coût évité en été qui suggère
7 que pendant toutes les heures d'hiver, le coût
8 évité est le même, et qui est autour de quatre
9 cents (4 ¢), est vraiment loin de la réalité. Parce
10 que, pendant les heures de la fine pointe, le coût
11 évité devient beaucoup plus élevé, le coût qui est
12 réellement évité par une réduction de la demande.

13 Alors, le petit tableau qui suit montre les
14 résultats. Alors, dans ce rapport, j'avais fait
15 l'examen de cinq ans, cinq années précises
16 avec des données horaires des années deux mille
17 treize (2013) jusqu'à deux mille dix-sept (2017),
18 en constatant, donc, que la première rangée est le
19 coût évité moyen pour les trois cents (300) heures
20 de plus grande charge qui, on voit, varie entre
21 soixante-cinq dollars le mégawattheures (65 \$/MWh)
22 en deux mille seize (2016) et jusqu'à trois cent
23 quinze dollars le mégawattheure en deux mille
24 quatorze (315 \$/MWh) en deux mille quatorze (2014).

25 Et la deuxième ligne qui reprend les coûts

1 évités moyens réels de l'année pour les cent (100)
2 heures de plus grande charge sont encore plus
3 élevés. Alors, avec un minimum de cent huit dollars
4 le mégawattheure (108 \$/MWh) en deux mille seize
5 (2016) et allant jusqu'à trois cent quatre-vingt-
6 cinq dollars (385 \$).

7 Alors, ce sont des valeurs qui n'ont aucun
8 rapport avec le quatre cents (4 ¢) qui est utilisé
9 pour juger les mesures d'efficacité énergétique. Et
10 je pense que, bon, on verra sur la prochaine page,
11 la citation de la Régie qui demande à Hydro, dans
12 le prochain, de proposer une méthode pour justement
13 fixer des coûts évités horaires. Et je crois que
14 dans le futur, on ira de plus en plus dans cette
15 direction, parce que c'est une image beaucoup plus
16 réelles et plus justes des coûts qui sont
17 réellement évités par différentes actions.

18 Alors, juste avant de passer - Madame, si
19 on peut juste revenir à l'autre, avant, s'il vous
20 plaît - les valeurs qui sont mentionnées ici en bas
21 de la planche sont extraites justement de mon
22 rapport de dossier tarifaire, et pour ces moyennes-
23 là, j'avais exclu l'année deux mille quatorze
24 (2014) parce qu'elle est tellement plus élevée que
25 les autres années.

1 Alors, ce sont des moyennes excluant
2 l'année deux mille quatorze (2014), ce qui a été
3 fait pour essayer d'être conservateur. Si on inclut
4 deux mille quatorze (2014), évidemment, les
5 chiffres deviennent encore plus élevés. Mais on
6 voit des valeurs comme de quatre-vingt-douze
7 dollars le mégawattheure (92 \$/MWh) pour les trois
8 cents (300) heures ou de cent vingt-trois dollars
9 le mégawattheure (123 \$/MWh) pour les cent (100)
10 heures de plus grande charge et toujours trente-
11 cinq (35) ou trente-six (36) pour les autres
12 heures.

13 Alors, je pense qu'on peut garder ces
14 valeurs-là en tête que si on fait, et je suis très
15 intéressé de voir ce qu'Hydro va proposer l'année
16 prochaine mais d'une façon ou d'une autre, si on
17 regarde le coût évité dans les cent (100) ou trois
18 cents (300) heures, on est dans la zone de dix
19 cents le kilowattheure (10 ¢/kWh) ou plus. C'est ça
20 que je pense qu'on doit retenir plutôt que le
21 quatre cents (4 ¢) qui est la marge aujourd'hui.

22 Alors maintenant, la prochaine, s'il vous
23 plaît. Donc, voici les deux paragraphes de la
24 décision qui concerne. Alors à 329, la Régie dit
25 effectivement et :

1 Ordonne au Distributeur de présenter,
2 dès le prochain dossier, une
3 proposition de coûts évités en énergie
4 de court terme pour les 100 heures et
5 les 300 heures de plus grandes
6 charges.

7 Mais en même temps, prochain paragraphe, on accepte
8 pour cette année les coûts évités qui étaient
9 proposés.

10 Donc aujourd'hui, les coûts évités sont
11 ceux qui étaient proposés dans le dossier 4057 qui
12 sont basés sur l'ancienne méthode. Mais je vois au
13 paragraphe 329 une ouverture que ça risque de
14 changer dans les années prochaines.

15 Alors, si la Régie reconnaît que les coûts
16 évités varient d'heure en heure, cela remettrait
17 inévitablement en question les coûts évités
18 utilisés afin de juger la rentabilité des mesures
19 en efficacité énergétique. Et pour les mesures où
20 l'impact énergétique sera important pendant les
21 heures de la fine pointe, par exemple, toutes les
22 mesures touchant l'enveloppe thermique des
23 bâtiments, le coût évité sera sensiblement plus
24 élevé que selon les méthodes utilisées actuelles et
25 donc, implicitement, le potentiel technico-

1 économique deviendra plus grand et le potentiel
2 réalisable aussi.

3 La prochaine acétate, s'il vous plaît.
4 Alors, maintenant la question du virage vers la
5 sensibilisation. On a constaté qu'il y a une
6 réduction importante du budget versé aux clients en
7 appuis financiers, à part le MFR. Et dans les
8 dossiers antérieurs... dans les décisions
9 antérieures, on a vu que la Régie pose beaucoup de
10 questions sur ce virage et sur son bien-fondé.
11 J'aimerais suggérer que finalement, il y a deux
12 débats qui sont quand même distincts.

13 Un est qu'il y a... je pense que c'est le
14 focus des études qui ont été déposées de ces
15 deux... du mesurage. Combien de gains doit-on
16 attribuer aux efforts de sensibilisation? C'est une
17 question importante. C'est sûr que si on dépense
18 cet argent-là pour faire des gains, il faut savoir,
19 il faut décider de quelle méthode et combien de
20 gains on peut réellement attribuer à ces efforts,
21 c'est bien important.

22 Mais il y a une autre question qui, je
23 pense, est distincte, qui est : est-ce que les
24 interventions en efficacité énergétique devraient
25 se limiter aux efforts de sensibilisation? Et ça

1 soulève la question : quel est réellement
2 l'objectif? Qu'est-ce qui détermine jusqu'à quel
3 point on va aller en efficacité énergétique? En
4 travaillant sur ce dossier, j'ai réalisé que HQD ne
5 poursuit plus, semble-t-il, l'objectif de réaliser
6 la plus grande part possible du potentiel technico-
7 économique qui, je pense, était le principe guidant
8 le PGEÉ de deux mille treize (2013) à deux mille
9 quinze (2015).

10 Il est maintenant évident que, tenant
11 compte de l'impact tarifaire, ce sera dans
12 l'intérêt de la clientèle, du TEQ et aussi de la
13 société québécoise, de faire le plus possible. Et
14 je ne vois pas dans la documentation d'indication
15 qu'Hydro a aujourd'hui cet objectif comme un
16 objectif qui guide ses actions. Alors, même si les
17 gains qui sont attribués à la sensibilisation sont
18 justifiés, ça ne répond pas à la question : est-ce
19 qu'il y a des gains additionnels qui pourraient
20 être obtenus de façon rentable et à l'intérêt de la
21 clientèle et de la société, en rajoutant aux appuis
22 financiers?

23 Alors, la prochaine s'il vous plaît. Alors
24 dans la DDR envoyée au RNCREQ par la Régie, la
25 question a été posée : avez-vous des suggestions

1 concrètes? Alors pour résumer, c'est la question
2 4.1, je crois. La suggestion que nous avons faite
3 là était de mettre le focus sur le volet « Fenêtres
4 et portes-fenêtres » du programme 47.8. Et de
5 l'élargir pour inclure l'ensemble des éléments qui
6 touchent l'enveloppe thermique des bâtiments en
7 rajoutant des appuis financiers pour ce genre de
8 geste. Bien sûr, il faut le faire en
9 complémentarité avec Rénoclimat, qui offre déjà
10 certains... certains bénéfiques dans ce sens-là.
11 Mais si on compare, j'ai comparé je dois dire
12 rapidement, les subventions offertes par Rénoclimat
13 avec celles qui sont offertes par BC Hydro en
14 Alberta dans les annexes à la réponse aux DDR,
15 elles sont quand même assez modestes. Donc, il y
16 a... avec une analyse sérieuse du potentiel et des
17 coûts évités, je soupçonne qu'un effort plus
18 agressif serait justifié.

19 Mais il y a un autre élément aussi qui
20 tomberait aussi dans le contexte d'une modification
21 du projet 47.8, qui est la question de la promotion
22 et des appuis financiers pour les produits des
23 mesures d'étanchéité qui, à ma connaissance, n'ont
24 jamais vraiment fait l'objet des programmes
25 d'Hydro.

1 Je me souviens à la première audience du
2 PGEÉ, j'étais témoin expert avec Tim Woolf du
3 Massachusetts, et on avait proposé justement cette
4 question... ce type de mesure, comme les pellicules
5 pour les fenêtres, les coupe-froid pour les portes,
6 les choses-là qui sont... qui, de façon très
7 concrète, réduisent les pertes en chaleur. Et je
8 pense que la réponse, c'était : oui, mais on ne
9 s'intéresse pas à ça, parce que les portes et
10 fenêtres sont tellement plus importantes. Et c'est
11 vrai, c'est sûr, si on peut changer les fenêtres
12 c'est beaucoup mieux que mettre de la pellicule.
13 Mais ça coûte cher, changer les fenêtres. Pour un
14 locataire, c'est pas vraiment une option. Même pour
15 un propriétaire, trouver l'argent pour le faire, ce
16 n'est pas évident. Et entre-temps, donc, les années
17 passent. Et, moi, toutes les années, même si ce
18 n'est pas le plus beau. Mais ça fait un impact
19 vraiment important sur la consommation
20 d'électricité en chauffage. Et ces produits-là ne
21 sont pas très chers, mais quand même, t'sais, un
22 rouleau de plastique à Réno-Dépôt, ça coûte
23 quarante dollars (40 \$). Et il faut aller le
24 chercher. Ce n'est pas évident où il est. Et il n'y
25 a aucune promotion. Il me semble que c'est quand

1 même un vide assez important qui pourrait avoir des
2 impacts assez importants sur les pertes thermiques
3 en hiver qui sont, il faut dire, surtout à la fine
4 pointe. C'est à la fine pointe, quand il fait plus
5 froid dehors qu'on perd plus de chaleur par les
6 fenêtres. Alors, je pense que ces mesures méritent
7 un deuxième regard.

8 La prochaine acétate, ça dit la même chose.
9 Alors, on peut passer tout de suite à l'autre,
10 numéro 11. Alors, c'est le dernier point que je
11 vais parler pour l'instant. C'est la question des
12 réductions de gaz à effet de serre qui. La
13 prochaine, s'il vous plaît, Madame la Greffière. La
14 prochaine. La question, c'est : Est-ce qu'il y a
15 des réductions de gaz à effet de serre qui sont
16 attribuables aux interventions d'efficacité
17 énergétique d'Hydro-Québec Distribution?

18 Selon HQD, il n'y en a pas. Parce qu'on
19 dit, étant donné que l'électricité est presque cent
20 pour cent de source propre et renouvelable, alors
21 ça ne fait aucunement les gaz à effet de serre si
22 on consomme ou on ne consomme pas. Et je ne pense
23 pas que c'est vrai. Mais pour comprendre le fin
24 détail de comment ça marche, il faut distinguer
25 entre les heures où HQD achète des marchés externes

1 et les heures où il n'achète pas. Ce sont deux
2 situations différentes.

3 Alors, si on est le trois (3) janvier, il
4 fait très froid généralement. HQD est en train de
5 faire des achats auprès du Nord-Est américain, New
6 York, Nouvelle-Angleterre, selon les marchés, les
7 besoins. Alors, pendant ces heures-là, si on réduit
8 notre consommation par un kilowattheure, c'est un
9 kilowattheure de moins à acheter. Alors, le
10 kilowattheure qui est épargné est un kilowattheure
11 américain, qui a tout le profil de gaz à effet de
12 serre du réseau américain, qui sont des chiffres
13 qui sont disponibles, mais c'est beaucoup plus que
14 zéro. Je pense que c'est évident que réduire notre
15 demande pendant les heures de fine pointe réduit
16 concrètement les émissions dans le Nord-Est.

17 L'autre cas qu'il faut regarder, c'est
18 toutes les autres heures. Qu'est-ce qui se passe si
19 on réduit notre consommation pendant les heures où
20 Hydro n'achète pas dans les marchés externes?
21 Généralement, cette réduction va se traduire en
22 kilowattheures additionnels du patrimonial,
23 électricité patrimoniale, inutilisés qui, d'un
24 certain point de vue économique, on ne veut pas ne
25 pas l'utiliser, mais quand même, c'est des

1 kilowattheures qu'il faut acheter à trois cents
2 (,03 ¢).

3 Mais qu'est-ce qui se passe... Ici, la
4 question, c'est : Qu'est-ce qui se passe avec ce
5 kilowattheure si HQD ne l'utilise pas? Bon. C'est-
6 à-dire qu'HQP vend un kilowattheure de moins à HQD.
7 Qu'est-ce que fait HQP avec les kilowattheures qui
8 ne sont pas vendus à HQD? Il les vend ailleurs. Et
9 les vendant ailleurs, il vend aux États-Unis. Et
10 les États-Unis déplacent un kilowattheure, encore
11 une fois, qui a une empreinte gaz à effet de serre
12 significatif.

13 Donc, dans les deux cas, la réduction de ma
14 consommation crée une réduction de gaz à effet de
15 serre. Et étant donné qu'on est dans le dossier TEQ
16 qui a une mission, un élément au coeur de sa
17 mission et la réduction de gaz à effet de serre, et
18 qu'on sait tous qu'une émission de gaz à effet de
19 serre a exactement le même effet sur le climat peu
20 importe où il est réalisé.

21 Alors, par exemple, de répondre que, oui,
22 mais ce n'est pas au Québec, alors de n'est pas
23 important. Mais c'est exactement le même effet sur
24 le climat s'il est émis à New York ou au Québec.
25 Donc, pour moi, tout ça, si on met tout ça

1 ensemble, on conclut que, en réalité, la réduction
2 de la consommation d'électricité diminue les gaz à
3 effet de serre et l'augmentation, a contrario,
4 augmente. Et on devrait avoir cette compréhension
5 partagée en analysant

6 Alors, avec ça, je retourne le micro à mon
7 collègue.

8 M. JULES BÉLANGER :

9 R. Merci, Philip. Il y a quatre derniers éléments, là,
10 dont je voulais parler. Premièrement, programme
11 MFR, deux commentaires. Le premier concerne la fin
12 du programme par supplément pour MFR de Gazifère.
13 L'entreprise nous invoque deux raisons. Il y a
14 d'abord la difficulté de recruter des participants,
15 et deuxièmement, la venue prochaine, là, de
16 l'approche intégrée de TEQ. C'est une position qui
17 contraste avec celle d'Énergir, par exemple, qui
18 dit souhaiter éviter de laisser un vide dans le
19 marché. En attendant le développement de la mesure
20 de TEQ, le recrutement de MFR est, pour la
21 participation des programmes en efficacité
22 énergétique, bon, c'est un défi qui existe pour
23 tous les distributeurs, mais on a un exemple avec
24 Énergir, d'un Distributeur qui a réussi à améliorer
25 la participation à ces programmes. Donc, c'est ce

1 qu'on a exploré, entre autres, avec monsieur
2 Pouliot, là, lors des audiences, mais c'est aussi
3 ce qui se retrouve à l'intérieur de leur rapport
4 annuel qui a été déposé récemment à la Régie.
5 Énergir a essentiellement adopté les
6 recommandations du rapport de Dunsky et a orienté
7 ses efforts en amont et a mené plusieurs activités
8 de sensibilisation auprès des acteurs du marché.
9 Donc, on parle de promotion du programme, de
10 publications sur Internet, dans les magazines,
11 auprès des acteurs que j'ai listés dans la
12 présentation, avec comme résultat, bien, trois fois
13 plus de participants en deux mille dix-sept (2017)
14 et deux mille dix-huit (2018). Ce qu'on suggère à
15 Gazifère, si on peut mettre la prochaine « slide »,
16 c'est essentiellement d'adopter cette approche-là,
17 d'éviter de créer un vide en attendant
18 l'implantation de la mesure. C'est d'ailleurs ce
19 que nous dit Gazifère pour le volet 2, son problème
20 Éconologie, ils disent ne pas vouloir créer un vide
21 pour deux mille dix-neuf (2019), entre autres,
22 parce qu'il y a beaucoup d'incertitude sur
23 l'arrivée du nouveau programme, il n'y a pas de
24 date précise de début, les rencontres avec les
25 distributeurs n'ont pas non plus commencé. Et on

1 pense que Gazifère pourrait s'inspirer des
2 initiatives d'Énergir auprès des acteurs du marché.
3 Donc, on n'a pas été convaincu que de telles
4 démarches ou initiatives avaient été entamées. Ça,
5 c'était mon premier commentaire. Et deuxième
6 commentaire, d'ordre plus général, pour rappeler,
7 selon nous, le rôle des distributeurs qui
8 demeurent, même durant le Plan directeur, même avec
9 l'arrivée de cette approche commune, cette approche
10 intégrée-là. Ils ont des programmes d'aide
11 financière qui identifient et qualifient des
12 ménages à faible revenu, deux étapes nécessaires à
13 la livraison des programmes en efficacité
14 énergétique. Il est envisagé de possiblement faire
15 des transferts, même accompagnés d'un MFR, c'est ce
16 que souhaitait faire Hydro-Québec Distribution,
17 entre autres. Et il demeure que, bon, les
18 distributeurs ont acquis beaucoup d'expertise au
19 fil du temps, et donc, peuvent contribuer à la fois
20 à la mise sur pied et mise en oeuvre de l'approche
21 intégrée de TEQ. Deuxième point suivant. Donc,
22 commentaire bref sur les programmes de chauffe-eau
23 sans réservoir à condensation. Dans le rapport, on
24 identifie qu'il existe une différence au niveau de
25 l'offre financière. Différence qui est tout de même

1 mineure, on ne va pas déchirer notre chemise sur
2 cet enjeu-là. Ce qu'on identifiait, c'est un besoin
3 d'harmonisation du point de vue du consommateur où
4 une offre financière est accordée pour le même
5 appareil. La question de la fixation des aides
6 financières aura été explorée. Je pense que c'était
7 maître Cardinal, entre autres, qui posait des
8 questions comment est-ce qu'on fait pour fixer les
9 aides financières. Le témoin, le consultant de
10 Dunsky, a dit : « Bon. Il n'y a pas de formule
11 magique, il n'y a pas de méthodologie précise. »
12 Principalement, un balisage est effectué pour voir
13 qu'est-ce qui se passe, quelle offre financière est
14 offerte ailleurs. Puis le point, c'est un peu
15 mon... On n'est pas obligé d'aller très loin, on a
16 un Distributeur de gaz au Québec qui offre une
17 offre financière pour le même équipement. Mais ce
18 qu'on vous suggère aujourd'hui, qui est légèrement
19 différent de ce qui est dans le mémoire, c'est que
20 de toute façon, le projet-pilote de Gazifère doit
21 être évalué prochainement et on va vérifier,
22 d'abord, la rentabilité du programme, et on va
23 ajuster les paramètres au besoin. Donc, on a
24 Gazifère qui espère, entre autres, une révision du
25 taux d'opportunité là pour justifier la

1 rentabilité du programme. Mais on pense qu'à ce
2 moment-là, la Régie pourra se pencher sur la
3 justesse de l'aide financière. Et donc, il serait
4 plus sage d'attendre ce moment-là. Troisième
5 élément, soutien, projets de développement urbain
6 durable. Donc, un projet qui vise la réalisation
7 des... Encourager la création d'écoquartiers, qui
8 présente un TCTR négatif. Si on le prend du point
9 de vue global, c'est un programme qui souffre de
10 délais chroniques dans la réalisation des projets,
11 donc il n'y a pas de réduction depuis sa mise en
12 place en deux mille onze (2011), en fait.

13 Et la principale préoccupation qu'on
14 évoquait dans notre rapport, c'était la possibilité
15 d'un dédoublement, parce que TEQ entend encourager
16 ce type de construction là, notamment à travers la
17 mesure 3 dont j'ai mis le titre exact ici.

18 Si on passe à la prochaine slide, on ne
19 demande pas le retrait du programme. Donc, Hydro-
20 Québec nous a expliqué qu'elle examine la
21 rentabilité par projet. Il y a un intérêt qui est
22 renouvelé pour deux mille dix-neuf (2019) avec
23 quelques projets dans le pipeline, et la mesure de
24 TEQ n'est prévue que pour deux mille vingt-deux
25 mille vingt et un (2020-2021), donc continuons avec

1 ce programme-là.

2 Ce qu'on demande, c'est juste de s'assurer
3 qu'il y ait une harmonisation de l'aide financière,
4 donc l'aide financière ne finance pas
5 essentiellement la même chose. Et la Régie a posé
6 quelques questions en demande de renseignements
7 puis j'ai mis les réponses. On sent qu'il y a une
8 ouverture donc c'est rassurant, donc en espérant
9 que les deux parties vont travailler ensemble,
10 effectivement, et s'assurer d'avoir une offre
11 harmonisée.

12 Dernier élément. Au niveau des thermostats,
13 on dénote des approches différentes au niveau de
14 l'offre de l'aide financière aux thermostats. Il y
15 a Énergir qui offre une offre financière à la fois
16 pour les thermostats intelligents et programmables.
17 Énergir juge que le taux d'opportunité est faible
18 et qu'il y a encore un potentiel important pour ce
19 type de thermostat là.

20 On a Gazifère qui, elle, juge que le marché
21 des thermostats programmables a été transformé,
22 donc on parle entre autres d'une norme qui est
23 maintenant bien établie chez les constructeurs,
24 mais l'entreprise offre maintenant une nouvelle
25 offre financière spécifiquement pour les

1 thermostats intelligents.

2 Et si on change de slide, on a l'approche
3 d'Hydro-Québec, bon, qui n'offre pas d'aide
4 financière, juge que le marché des thermostats
5 électroniques a été transformé et que, finalement,
6 les thermostats intelligents n'offrent, ce que j'ai
7 compris du témoignage, que peu d'économie
8 d'énergie.

9 Pourtant, Hydro-Québec, dans le cadre de
10 ses activités de sensibilisation, nous informe que
11 les thermostats intelligents ont plusieurs
12 avantages versus les thermostats programmables.
13 J'ai mis certains des avantages qu'Hydro-Québec
14 liste sur son site Internet ici.

15 On parle d'apprentissage des comportements,
16 la facilité à ce qu'on programme les thermostats,
17 la possibilité de déterminer des profils
18 énergétiques et le contrôle à distance. Donc, tous
19 des avantages qui, pour nous, pourraient permettre
20 de générer davantage d'économie d'énergie. Donc,
21 c'est définitivement pour nous une piste que
22 pourrait explorer le Distributeur.

23 Et je voulais terminer sur une note qui
24 n'est pas spécifiquement sur les programmes actuels
25 du Distributeur, plus sur un potentiel futur, c'est

1 que ça pourrait peut-être intéresser la Régie.
2 C'est qu'au-delà du thermostat intelligent,
3 plusieurs nouvelles technologies qui s'en viennent
4 sur le marché, donc tout ce qui concerne la
5 domotique, entre autres, donc des appareils
6 électroménagers, des prises de courant
7 intelligentes, des systèmes de ventilation, et
8 cetera, qui offrent des avantages similaires aux
9 thermostats intelligents mais, finalement,
10 l'apprentissage et les comportements, donc moins
11 d'action requise pour le consommateur, contrôle à
12 distance, feedback à partir des profils de
13 consommation qu'ils peuvent générer, et il existe
14 des programmes au Canada, il y a BC Hydro, entre
15 autres, qui a un problème spécifiquement pour ce
16 type d'appareil là.

17 Donc, ça conclut ma partie, mais je pense
18 que Philip voulait terminer avec un dernier mot.

19 M. PHILIP RAPHALS :

20 Merci. Sur les questions des potentiels, ça a été
21 regardé dans le contre-interrogatoire à quelques
22 reprises, et je pense que c'est important de faire
23 le constat d'où on est sur les documents de base
24 pour l'efficacité énergétique auprès de HQD.

25 Le potentiel technico-économique qui

1 apparemment n'a pas été révisé depuis deux mille
2 onze (2011) est donc périmé. Même les documents
3 parlent d'un horizon de cinq ans, et évidemment, il
4 y a énormément de choses qui sont changées, tant
5 sur le côté du coût évité que du marché et des
6 mesures depuis.

7 Comme je l'ai mentionné tantôt, le
8 potentiel technico-économique dépend directement
9 des coûts évités. Parce que c'est en fait la partie
10 du potentiel technique qui est rentable lorsque
11 comparée avec des coûts évités qui seraient évités
12 par chaque mesure. Et étant donné que la structure
13 et l'ampleur des coûts évités risquent de changer
14 de façon importante d'ici quelques années, c'est
15 évident que ce potentiel technico-économique fait
16 en deux mille onze (2011) ne peut pas servir pour
17 le futur.

18 En même temps, le potentiel technique, même
19 si je dois dire que j'ai un souvenir vague d'avoir
20 vu un gros document de potentiel technique, mais
21 peut-être au début des années deux mille (2000), je
22 n'ai pas trouvé de référence dans le PTÉ du
23 dossier, donc je pense aussi que si ça existe dans
24 un seul document, ça date aussi de loin, et il est
25 donc périmé.

1 Mais la question est importante parce que
2 sans connaître quel est le véritable potentiel
3 rentable, c'est impossible d'affirmer que les
4 programmes d'efficacité énergétique sont optimaux.
5 Quand on réalise, quand on fait les efforts
6 nécessaires pour réaliser la part la plus
7 importante de ce potentiel qu'on peut. Et donc, ce
8 n'est pas pour aujourd'hui, mais je pense que c'est
9 important de faire renouveler ces documents, ces
10 potentiels, ces références. Et la façon que je
11 suggère de le faire est de commencer avec le
12 potentiel technique parce que, effectivement, avec
13 la domotique et avec les choses intelligentes qui
14 n'existaient pas il y a cinq ou dix (10) ans, la
15 donne est changée. Les appareils électroménagers,
16 tout est changé. Alors il a matière de réviser le
17 potentiel technique, et ça peut se faire dès
18 maintenant.

19 Pendant que ça se fait, la question des
20 coûts évités va faire son chemin et j'imagine que
21 d'ici un an ou deux, on saura assez clairement ou
22 on s'en va avec ça. Il ne serait peut-être pas sage
23 d'initier une étude sur le PTÉ aujourd'hui, sachant
24 que les coûts évités risquent de changer. Mais
25 d'ici un an ou deux, oui.

1 Alors, le cheminement que je vous suggère,
2 là, de commencer avec le potentiel technique assez
3 rapidement et une fois que c'est terminé, une fois
4 que les coûts évités commencent à se placer, ce
5 serait le moment de refaire le PTÉ. Ça complète
6 notre présentation.

7 Q. **[8]** Alors merci, Messieurs Bélanger et Raphals.

8 Donc, les témoins sont disponibles pour les contre-
9 interrogatoires et les questions de la formation.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Maître David. Est-ce qu'il y a des
12 intervenants ou des distributeurs, ou TEQ qui est
13 intéressée à contre-interroger le panel d'Option
14 consommateurs et RNCREQ? Maître Cardinal.

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Non, pas de question, merci.

17 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Pas de questions. Pas de questions. Je vais en
20 avoir, moi.

21 Q. **[9]** Vous avez mentionné que la réduction... en
22 fait, les programmes en efficacité énergétique
23 peuvent aussi, indirectement, avoir des impacts sur
24 la réduction des gaz à effet de serre. Est-ce que
25 ça peut être le cas aussi pour les programmes de

1 gestion de la puissance, où il n'y a pas de ce type
2 d'impact, selon vous?

3 R. Généralement, je dirais que non, dans le sens où,
4 typiquement, un programme de gestion de la
5 puissance déplace la consommation de kilowattheures
6 d'un moment à un autre. L'idée, c'est de ne pas le
7 consommer pendant la pointe, mais avant ou après.
8 Alors, peut-être dans le fin détail... j'essaie de
9 penser. Par exemple, si on présume que dans les
10 heures de la pointe, il y aura des achats à
11 l'externe. Mais normalement, j'ai regardé ça pas
12 mal de près dans notre dossier, ces achats sont non
13 seulement pendant quelques heures, mais ils sont
14 dans des journées au complet. Et même si le volume
15 varie et le prix varie, il y a des achats sur des
16 périodes assez longues pendant les heures... les
17 époques de froid. Donc, je serais surpris. Peut-
18 être qu'il y aura un certain effet, mais je pense
19 qu'il serait minime. Et en général, ma réponse
20 serait non.

21 Q. **[10]** En ce qui a trait au budget deux mille dix-
22 huit (2018) et deux mille dix-neuf (2019) pour le
23 Distributeur, je voulais juste peut-être m'assurer
24 d'une compréhension commune, là. Je pense que c'est
25 à la page...

1 R. À la page 5, oui.

2 Q. **[11]** ... 5. Parce que dans... l'année... bien, en
3 fait, dans le cadre du dossier tarifaire,
4 finalement le budget qui a été demandé était
5 presque similaire à celui qui avait été autorisé en
6 deux mille dix-huit (2018). L'écart provient du
7 fait que le programme GDP Affaires n'était pas
8 inclus en deux mille dix-huit (2018). Donc, je ne
9 sais pas si vous avez la même compréhension que
10 moi, donc c'est pas nécessairement une baisse de
11 budget global réel, là? Ou une augmentation, je
12 veux dire, du budget global pour deux mille dix-
13 neuf (2019)?

14 R. Je suis certain que votre compréhension était plus
15 fine que la mienne, alors j'accepte votre
16 commentaire.

17 Q. **[12]** C'est bon. Donc, il y a peut-être quatre
18 (4 M\$), cinq millions (5 M\$) de plus, là, gros
19 maximum.

20 R. O.K.

21 Q. **[13]** O.K. L'autre chose. À la page 9, bon, vous
22 nous parlez d'une bonification du programme 47.8.
23 Est-ce que vous avez évalué l'impact budgétaire
24 qu'une telle bonification pourrait occasionner
25 pour...

1 R. Non. Premièrement, non. Et étant donné que, selon
2 les paramètres précis, ça peut être plus ou moins.
3 Ce que je suggère, c'est d'ouvrir une réflexion sur
4 jusqu'à quel point on pourrait le bonifier, mais
5 l'analyse fine de si on offre un appui de dix
6 dollars (10 \$) ça va coûter moins cher que si on
7 offre un appui de deux mille deux cent dollars
8 (2 200 \$).

9 Q. **[14]** O.K.

10 R. Donc, je pense que tout est variable dans la
11 conception d'un tel programme et, effectivement, il
12 faut le voir en complémentarité avec Rénoclimat qui
13 agit aussi, qui joue aussi sur ces mêmes eaux.
14 Alors, c'est plus sur le principe que ça devrait
15 être là, mais dans les détails de combien, je ne
16 suis pas capable de vous offrir une proposition.

17 Q. **[15]** O.K. On comprend que de façon générale, Option
18 Consommateurs et le RNCREQ, vous nous demandez
19 d'approuver les budgets et les programmes qui ont
20 été présentés par les distributeurs?

21 M. JULES BÉLANGER :

22 R. Oui.

23 Q. **[16]** Je ne sais pas si vous avez pris connaissance?
24 En fait, sûrement, des demandes de renseignement
25 que la Régie a transmises à Énergir concernant un

1 certain nombre de leurs programmes qui sont peut-
2 être... Il y a un questionnement quant au fait que
3 ces programmes-là seraient peut-être rendus à
4 maturité, qu'il y aurait peut-être lieu de les
5 transformer en programmes de sensibilisation. Il y
6 a des questions qui ont été posées à certains
7 intervenants, puis je me rends compte que ces
8 questions-là n'avaient pas été posées au RNCREQ et
9 à OC. Je ne sais pas si vous avez pris
10 connaissance, entre autres, de la pièce C-ROEÉ-
11 0030, qui est le fameux tableau que la Régie avait
12 préparé et qui, pour un certain nombre de
13 programmes d'Énergir, on note le taux
14 d'opportunisme. Je ne sais pas si, Johanne, tu
15 peux... C'est à la page 8. Mais si vous n'avez pas
16 eu la chance de regarder ça plus en détail, là...
17 Mais peut-être la question, mais je...

18 M. PHILIP RAPHALS :

19 R. Moi, non, mais je laisse la parole à Jules pour...

20 Q. **[17]** O.K.

21 M. JULES BÉLANGER :

22 R. Je ne me souviens pas en détail d'avoir consulté ce
23 tableau-là.

24 Q. **[18]** O.K.

25 R. Lorsqu'on a regardé les programmes d'Énergir en

1 particulier, on a regardé les tests économiques qui
2 sont généralement positifs, mais je prends note de
3 votre question. Je consulterai le document, puis au
4 possible, peut-être vous revenir...

5 Q. **[19]** En argumentation.

6 R. ... en argumentation si...

7 Q. **[20]** O.K. Parfait. Mais peut-être, de façon plus
8 théorique, est-ce que... à quel moment, il peut
9 être effectivement opportun qu'un programme soit
10 transféré en programme de sensibilisation? Et dans
11 le contexte dans lequel on est actuellement, est-ce
12 que c'est une bonne idée de venir modifier, de
13 façon aussi importante, les programmes qui nous
14 sont présentés? Parce que... C'est ça.

15 R. Si je regarde le tableau, c'est sûr qu'un programme
16 comme le programme « Thermostat programmable », là,
17 je pense qu'on peut commencer quand même à se poser
18 des questions. Entre autres, parce qu'on a un autre
19 Distributeur qui est Gazifère qui, lui, nous
20 dit : « Bien, maintenant les normes chez les
21 constructeurs, c'est établi. » Donc,
22 essentiellement, il y a moins de transformations...
23 le marché est transformé, il a moins besoin, peut-
24 être, d'une aide financière. Toutefois, il reste
25 que selon les données, peut-être qu'il faut se

1 questionner sur le taux d'opportunisme, par
2 exemple, ou sur d'autres paramètres, mais le TCTR
3 pour ce programme-là demeure positif. Donc, ce qui
4 est le critère qui est généralement utilisé par la
5 Régie pour décider de oui ou non, est-ce qu'on
6 poursuit avec le programme. Je pense que c'est une
7 très bonne question, mais je vous dirais, bon, que
8 pour l'instant, avec les tests économiques qui sont
9 là, on devrait poursuivre le programme.

10 M. PHILIP RAPHALS :

11 R. Si je peux ajouter un mot. Je n'étais pas familier
12 avec ce tableau, mais en regardant aussi juste la
13 ligne « Thermostat programmable », il indique que
14 l'aide financière à vingt-cinq dollars (25 \$) et
15 que, lui, il représente cinquante-trois pour cent
16 (53 %) de surcoût. Donc, je présume qu'il y a un
17 surcoût d'environ cinquante dollars (50 \$). Et
18 alors, oui, la pénétration du marché est
19 importante, mais elle pourrait être plus
20 importante. Et s'il y a des gains encore, avec une
21 pénétration plus élevée. Et justement, étant donné
22 que le TCTR est positif, il me semble que ce
23 programme est toujours fonctionnel. Mais, en
24 théorie, on peut arriver...

25 Il me semble que les questions de base et

1 le surcoût. Si on arrive sur un produit au point
2 que la différence entre le produit plus efficace et
3 l'autre n'est pas significatif, alors, oui,
4 effectivement, on a juste à faire une promotion
5 « n'oublie pas que c'est mieux d'acheter A que B. »
6 Mais dès qu'il y a un surcoût, si le programme
7 était rentable, je ne vois pas pourquoi il serait
8 souhaitable d'éliminer l'aide financière.

9 Q. [21] D'accord. Cela termine mes questions, je vous
10 remercie. Est-ce que, Maître David...

11 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

12 Il n'y aura pas de réinterrogatoire, donc ça
13 conclut la preuve d'Option consommateurs, mais ça
14 ne conclut la preuve du RNCREQ...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui.

17 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

18 ... qui a un autre panel.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est bon.

21 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

22 Alors, merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Excellent. Merci beaucoup. Donc, on va vous
25 attendre pour... En fait, on peut procéder

1 immédiatement à la preuve du RNCREQ? C'est bon.

2 PREUVE DU RNCREQ

3 Me MARC BISHAI :

4 Alors, bonjour, Marc Bishai pour le RNCREQ. Je les
5 laisse prendre le temps de s'installer. Avant ça,
6 je voulais juste annoncer un tout petit peu,
7 expliquer, préciser pourquoi le RNCREQ présente sa
8 preuve avec deux panels. L'idée est simple, c'est
9 que le rapport conjoint que vous venez de voir,
10 c'est un rapport d'analyste qui se veut neutre, qui
11 porte sur des éléments plutôt techniques, alors que
12 le mémoire du RNCREQ qui est la cote C-RNCREQ-0021
13 et la présentation qui vous sera exposée à
14 l'instant, ça constitue plutôt les recommandations
15 du RNCREQ et les motifs qui fondent ces
16 recommandations-là. Donc, c'est ça l'idée.

17 Alors, nous avons trois témoins. Alors, à
18 partir de ma droite, il y a monsieur Vincent
19 Moreau, directeur général du RNCREQ. Ensuite,
20 monsieur Martin Vaillancourt, directeur général du
21 Conseil régional de l'environnement Chaudière-
22 Appalaches, un membre du RNCREQ, et enfin, Philip
23 Raphals, analyste externe du RNCREQ. Alors, on peut
24 les assermenter.

25

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce deuxième (2e)
2 jour du mois d'avril, ONT COMPARU :

3

4 VINCENT MOREAU, directeur général du RNCREQ, ayant
5 une place d'affaires au 50, rue Sainte-Catherine
6 Ouest, bureau 380A, Montréal (Québec);

7

8 MARTIN VAILLANCOURT, directeur général du CRECA,
9 ayant une place d'affaires au 2475, rue Sainte-
10 Hélène, Lévis (Québec);

11

12 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
13 solennelle, déposent et disent :

14

15 PHILIPPE RAPHALS, sous le même serment

16

17 INTERROGÉS PAR Me MARC BISHAI :

18 Q. **[22]** Il y a aussi monsieur Raphals. O.K. Parfait.
19 Alors, Monsieur Moreau, je vous réfère aux trois
20 documents que j'énumère à l'instant, c'est pas
21 nécessaire de les afficher à l'écran. C'est la cote
22 C-RNCREQ-0021 qui est le mémoire du RNCREQ sur les
23 aspects 1 et 2 du dossier. Ensuite, le document
24 sous la cote C-RNCREQ-0024, qui est les réponses du
25 RNCREQ à la demande de renseignements numéro 1 de

1 la Régie. Et enfin, la présentation PowerPoint qui
2 va être affichée à l'instant et que je donne ici
3 les copies papier. Je ne l'ai pas déposé encore, ça
4 va être fait incessamment. Ah! O.K.

5 M. VINCENT MOREAU :

6 R. Non, la présentation est ici.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Ah! C'est vous, vous l'avez.

9 M. VINCENT MOREAU :

10 R. Oui.

11 Q. **[23]** Excusez-moi.

12 R. Mais, je ne suis pas capable de l'afficher avec
13 le... O.K. Parfait. Merci.

14 Me MARC BISHAI :

15 Alors, j'ai apporté des copies papier aussi.

16 Q. **[24]** Et donc, ces trois documents, donc le mémoire,
17 les réponses à la DDR et cette présentation, avez-
18 vous pris connaissance de tous ces documents?

19 M. VINCENT MOREAU :

20 R. Oui.

21 Q. **[25]** Êtes-vous l'auteur de ces documents?

22 R. Oui.

23 Q. **[26]** Et déposez-vous tous ces documents pour valoir
24 comme votre témoignage aujourd'hui dans ce dossier?

25 R. Oui.

1 Q. **[27]** Avez-vous des modifications ou des corrections
2 à apporter à ces documents?

3 R. Non.

4 Q. **[28]** Et Monsieur Vaillancourt, je vous pose toutes
5 les mêmes questions.

6 M. MARTIN VAILLANCOURT :

7 R. Oui.

8 Q. **[29]** Oui, donc je comprends que ce sont les mêmes
9 réponses.

10 R. Les mêmes réponses, oui.

11 Q. **[30]** Alors, je vous cède la parole, Messieurs. Je
12 pense que ce serait la cote 0032, maintenant. C-
13 RNCREQ-0032.

14 M. VINCENT MOREAU :

15 R. Parfait. Merci beaucoup. Madame la Présidente,
16 Messieurs les Régisseurs, c'est un plaisir d'être
17 ici. Donc, pour une première fois, d'être à la
18 place de l'analyste plutôt que mon analyste Philip,
19 qui nous représente habituellement puis que
20 j'accompagne. Je suis... mon super collègue qui a
21 au-dessus de quinze (15) ans d'expérience en
22 efficacité énergétique. Ça nous fait plaisir de
23 présenter, justement, la preuve du RNCREQ.

24 Donc, juste pour commencer, ça va être très
25 rapide. Sans faire tout le tour de savoir c'est

1 quoi le RNCREQ, on a quand même... je tiens à vous
2 dire qu'on accompagne justement les gens sur le
3 terrain, les décideurs dans plusieurs thématiques,
4 que ce soit au niveau de la transition énergétique,
5 aires protégées, énergie, milieux humides,
6 développement durable, on est là aussi pour
7 rassembler une opinion et influencer les politiques
8 publiques. Et on est justement reconnu pour notre
9 capacité de mise en oeuvre et d'influencer
10 justement les différentes politiques et lois qui
11 sont mises en oeuvre au niveau du gouvernement. On
12 représente... je ne passerai pas tout en détail les
13 éléments de présentation, mais vous allez pouvoir
14 constater justement l'ensemble de la
15 représentativité dans les seize (16) régions du
16 Québec. Et on est composé justement, on représente
17 les niveaux social, environnemental, qu'économique.

18 Je vais faire un petit rappel rapidement.
19 Vous savez, on a toujours deux cibles quand on
20 approche la Régie avec nos interventions. La
21 première, c'est de favoriser la substitution des
22 énergies fossiles et polluantes par des sources
23 d'énergie locales, propres et renouvelables. Et
24 l'autre, qui est de soutenir en priorité les
25 mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité

1 énergétique et l'aménagement du territoire, de
2 manière à retarder, c'est ce qui est important,
3 même à éviter les besoins de nouveaux
4 approvisionnements puis les investissements et
5 infrastructures que cela peut impliquer.

6 Donc, le plan de la présentation. Nous
7 allons parler justement des problèmes résidentiels
8 des distributeurs HQD non-MFR. On va passer aussi
9 une petite démonstration par rapport au... le lien
10 entre le gouvernement, TEQ, HQD et les réductions
11 des émissions de gaz à effet de serre et pour
12 passer par la suite au programmes DUD et les
13 mesures spécifiques pour l'accompagnement des
14 municipalités, pour terminer avec une conclusion.

15 Donc, comme l'analyste, nos deux analystes
16 qui ont déposé la preuve conjointe, OC et RNCREQ,
17 je ne représenterai pas tous les éléments
18 argumentaires. Je vais tout simplement focuser sur
19 les éléments qu'on voudrait que vous reteniez pour
20 émettre votre avis. Donc, on a vu dans les
21 programmes résidentiels des distributeurs qui
22 avaient deux approches distinctes. On en a parlé.
23 Donc, Gazifère et Énergir, qu'on voit justement une
24 approche qui est proactive, qui est un peu plus
25 ambitieuse. Et de l'autre côté qu'on a justement

1 HQD qui a une approche plus de statu quo et qui
2 arrive avec des argumentaires soit des coûts évités
3 ou de justification qu'il n'y a pas de baisse
4 d'émission de gaz à effet de serre.

5 Donc, c'est tout dans l'apparence justement
6 du message qu'on veut envoyer, l'apparence de
7 volonté, d'embarquer dans l'objectif général du
8 Plan directeur de TEQ et qui est lié tout
9 simplement à un objectif de cibles gouvernementales
10 que je vais vous parler tantôt. Donc, tout ça pour
11 dire... Je me trompe d'ordi. Je pèse sur mon autre
12 bouton de mon ordinateur personnel pour faire
13 avancer, ce n'est pas le diable.

14 Donc, en gros, ce qu'on veut que vous
15 reteniez, c'est que l'analyse externe ce matin a
16 démontré que les programmes résidentiels HQD
17 reposent presque uniquement sur la sensibilisation.
18 O.K. En se faisant, HQD passe à côté d'une passe,
19 selon nous, une part importante de son potentiel
20 rentable d'efficacité énergétique. On estime qu'une
21 estimation justement plus à risque des coûts évités
22 tenant compte de ces dépenses importantes en achat
23 d'électricité lors de la fine pointe va augmenter
24 encore plus la marge de manoeuvre, selon nous.

25 Et le dernier élément qui a été également

1 mentionné par monsieur Raphals tantôt. En l'absence
2 d'une analyse à jour du potentiel technico-
3 économique, on ne peut pas savoir précisément à
4 quel point HQD pourrait aller dans ses efforts.
5 Mais il est clair qu'on peut aller plus loin tout
6 en restant dans la rentabilité. Donc on recommande
7 quoi? On recommande de mettre à jour l'analyse
8 potentielle technique et du potentiel technico-
9 économique et, en plus, qu'on adopte l'objectif
10 d'atteindre tous les gains en efficacité
11 énergétique qui sont rentables.

12 Donc, dans l'ensemble, la démonstration qui
13 a été faite et conformément justement aux
14 inquiétudes qui avaient été émises par la Régie
15 dans la décision D-2018-025, on n'est pas d'avis
16 justement qu'HQD a répondu aux inquiétudes qui sont
17 exprimées à l'égard du virage fait par HQD vers les
18 initiatives en efficacité énergétique centrées sur
19 la sensibilisation. Donc, on recommande à la Régie
20 de rejeter cette stratégie-là proposée par HQD.
21 Puis en même temps, on demande à HQD... que la
22 Régie exige à HQD qu'elle augmente son effort en
23 matière d'intervention en efficacité énergétique,
24 notamment en réintégrant des mesures basées sur une
25 offre d'aide financière de manière équilibrée avec

1 les mesures visant la sensibilisation. D'un volet,
2 on accompagne l'aide financière à la
3 sensibilisation. On pense que ça va avoir des
4 résultats beaucoup plus structurants à court, moyen
5 et long terme.

6 Maintenant, j'arrive dans un autre point
7 qui est quand même assez intéressant pour nous. On
8 sait que, depuis la Stratégie énergétique deux
9 mille trente (2030) a été mise en place, a été
10 adoptée par le gouvernement. Et lors de l'annonce
11 du Plan directeur et du dépôt du Plan directeur, on
12 voit que c'est considéré comme un outil puissant de
13 réduction des émissions de gaz à effet de serre par
14 le gouvernement pour l'atteinte de ces cibles
15 notamment de deux mille trente (2030), trente-sept
16 virgule cinq degrés (37,5°) d'ici deux mille trente
17 (2030) par rapport à quatre-vingt-dix (90).

18 D'ailleurs, TEQ utilise l'indicateur de GES
19 dans leur suivi. Ils n'ont pas inscrit de cible,
20 mais c'est quand même un indicateur qu'ils
21 utilisent. On le voit par justement... Là, je me
22 suis amusé à mettre des citations, là. Mais les
23 deux ministres qui se sont succédé dans l'annonce
24 du Plan directeur et la Stratégie énergétique qui
25 démontrent justement que c'est un outil... le Plan

1 est un outil puissant pour l'atteinte des
2 ambitieuses cibles que le Québec s'est fixé pour
3 réduire les émissions de gaz à effet de serre.
4 Monsieur Arcand a fait de même directement sur son
5 site de Transition énergétique Québec.

6 Et on le voit également à la page 12 du
7 Plan directeur qui, dont je cite :

8 À elles seules, les cibles proposées
9 par la Politique énergétique 2030
10 permettront de réduire 18 % des
11 émissions de gaz à effet de serre en
12 1990.

13 Donc, l'identification de l'objectif clair, on le
14 voit également dans le décret qui a été émis. On
15 parle, oui, de un pour cent (1 %) par année, mais
16 on parle également de diminution de neuf cent
17 millions (900 M) de litres de produits pétroliers
18 d'ici deux mille vingt-trois (2023). Quand on parle
19 de diminution de carburant fossile, on parle de
20 réduction de GES. Quand on veut amorcer une
21 transition énergétique, c'est l'objectif.

22 Donc, je ne vous refais pas toute la
23 démonstration que nos analystes ont démontrée par
24 rapport à la pertinence des mesures en efficacité
25 énergétique pour réduire les GES vis-à-vis HQD. Par

1 contre, on comprend que selon HQD, en réseau
2 intégré, il n'y a aucune réduction de GES
3 attribuable aux gains en efficacité énergétique, ce
4 qu'il a été démontré le contraire tantôt par nos
5 deux analystes, d'une manière logique, et ça...
6 Même, lors du contre-interrogatoire, TEQ a avoué
7 que... pas avoué, mais a mentionné tout simplement
8 qu'il est logique de penser qu'également, ça peut
9 entraîner des réductions de GES. Donc, ce qu'on
10 veut arriver comme finalité dans ce point-là, pour
11 nos DGES, c'est que, pour nous, il faut qu'HQD
12 reconnaisse que ces gains en efficacité
13 énergétique, un, vont réduire les coûts de service
14 à sa clientèle, que ça implique une réduction de
15 GES, que ça ne serve plus, justement, comme
16 argumentaire pour une limite à mettre en place des
17 mesures d'efficacité énergétique, et dans un cadre
18 plus global, que ça contribue directement à
19 l'atteinte des cibles du Plan directeur de TEQ,
20 cible qui... Mais je ne veux pas m'étendre là-
21 dessus parce que ce n'est pas l'objet là, mais le
22 un pour cent (1 %) par année, qui, selon nous, ne
23 sera pas atteint là, notamment pour des questions,
24 des nuances d'interprétation de la loi, mais aussi
25 la notion de concept d'additionnalité. Donc, il

1 faut qu'HQD, là, reconnaisse toute la pertinence de
2 son intervention, de son offre, qui va aider TEQ
3 justement, à rendre, à atteindre, justement, ces
4 cibles-là, mais en même temps, de montrer justement
5 sa motivation, sa volonté, du gouvernement... de
6 rentrer dans les cibles du gouvernement et du Plan
7 directeur de TEQ. Donc, sur ce, je vais laisser mon
8 collègue passer au prochain point puis par la
9 suite, je serai ouvert aux questions.

10 M. MARTIN VAILLANCOURT :

11 R. Merci, Vincent. Madame la Présidente, pour les deux
12 prochains points, on s'est mis dans la perspective
13 de ceux qui auront à mettre en place les projets,
14 qui auront à s'engager dans la mise en oeuvre de la
15 transition énergétique. Et le programme de soutien
16 au projet de développement urbain durable, là, qui
17 est déjà proposé par le Distributeur Hydro-Québec,
18 est un programme qui s'adresse à des promoteurs.
19 Qui est un programme qui a peu de résultats jusqu'à
20 maintenant parce que dans le cadre dans lequel il
21 est offert a ses contraintes. Donc, on demande un
22 ensemble, un parc de bâtiments, plus de cinquante
23 mille mètres carrés (50 000 m²) de surface de
24 plancher. Pour vous donner une idée, le grand IKEA
25 à Montréal, là, c'est plus petit que cinquante

1 mille mètres carrés (50 000 m²) de surface. Donc,
2 il faut imaginer là des parcs de bâtiments qui
3 seraient encore plus grands que ça, et qui visent
4 principalement la mise en place de systèmes
5 électromécaniques à base d'électricité. Donc, il y
6 a peu de projets, là, qui ont été appuyés par
7 Hydro-Québec Distribution, au fil des années, puis
8 d'autres, là, qui ont accusé des retards. Ces
9 projets-là sont nécessairement complexes et
10 impliquent une multitude d'intervenants pour les
11 réaliser. Et pour réaliser des projets
12 d'écoquartiers ou de parcs de bâtiments reliés par
13 des réseaux de chaleur, ça dépasse généralement la
14 simple optimisation des technologies, des systèmes
15 électromécaniques. Ça implique l'optimisation des
16 enveloppes, l'orientation, la volumétrie des
17 bâtiments, l'aménagement urbain puis les choix
18 énergétiques variés également. Donc, pas toujours
19 uniquement des choix qui reposent sur l'électricité
20 là. Comme sources d'énergie, on pourrait penser à
21 des réseaux de chaleur ou de récupération de
22 chaleur là, fournis là par des industries à
23 proximité ou des réseaux à la biomasse. En même
24 temps qu'Hydro-Québec Distribution essaie d'offrir
25 un appui aux promoteurs pour ce type de projet là,

1 il y a TEQ qui, dans sa mesure 3, qui n'est
2 toujours pas débutée, qui annonce une intention en
3 ce sens, qui est favorable à la réalisation de
4 projets urbains durables tels que la réalisation
5 d'écoquartiers. Et dans une des réponses à une
6 demande de renseignement que vous lui avez
7 adressée, TEQ indique dire que la mesure 3 pourrait
8 aussi porter sur des questions de transport ou de
9 mobilité, dans ces écoquartiers là. Donc, on voit
10 que, pour le RN, il y a une complémentarité entre
11 l'intérêt ou les orientations de TEQ et des
12 programmes comme celui de DUD offert par le
13 Distributeur d'énergie. Que ça peut être des
14 incitatifs qui permettent là aux promoteurs de
15 proposer des projets innovants et structurants en
16 matière d'aménagement du territoire, donc on
17 recommande au RN de poursuivre ce type de programme
18 là, bien que les résultats se font toujours
19 attendre, là, puis on invite bien sûr TEQ et Hydro
20 Distribution à avoir des discussions sur la
21 possibilité de partager les expertises, et au
22 besoin, d'intégrer une offre plus complémentaire
23 aux promoteurs qui développement de tels projets.

24 Dans la demande de renseignements que la
25 Régie nous a adressée, vous nous avez posé la

1 question : comment favoriser l'autonomie et la
2 mobilisation des municipalités envers l'atteinte
3 des cibles du Plan directeur? Puis j'ajouterais :
4 comment favoriser l'engagement des municipalités à
5 participer au programme existant?

6 Le Québec reconnaît depuis longtemps puis
7 de manière plus formelle dernièrement, là, que les
8 municipalités sont des gouvernements de proximité.
9 Elles sont, bien sûr, par leur nature, des acteurs
10 de premier plan en matière d'aménagement du
11 territoire. TEQ reconnaît également qu'elles ont un
12 rôle important en matière de contribution à la
13 transition énergétique. Et TEQ spécifie aussi
14 qu'elle entend développer une offre de service
15 globale à l'intention des municipalités. Ce qui est
16 présenté actuellement, et c'est... il n'y a que
17 deux mesures, là, qui sont identifiées... associées
18 à des budgets, qui sont des petits budgets par
19 ailleurs, là, donc documenter les meilleures
20 pratiques puis accentuer les efforts en matière
21 d'exemplarité. Donc, c'est le début d'une amorce,
22 là, vers une offre globale.

23 Au RN, on constate que la... enfin, que
24 c'est un pas dans la bonne direction, mais il faut
25 faire davantage et rapidement davantage. Dans la

1 feuille de route qui est présentée dans le Plan
2 directeur, on entrevoit les cibles pour le
3 troisième Plan directeur de TEQ, donc qui devrait
4 débiter en deux mille dix-huit (2018), pour aller
5 vers deux mille vingt-trois (2023), et cette cible-
6 là, elle suggère que tout nouveau développement
7 urbain devrait être carboneutre dans dix (10) ans.
8 La marche... le pas à franchir entre maintenant et
9 d'être totalement carboneutre dans dix (10) ans
10 implique une feuille de route et, disons, des
11 étapes intermédiaires, là, qui vont devoir être
12 rapidement mises en place auprès des acteurs
13 municipaux. Et pour arriver à le faire, disons on
14 peut s'inspirer de programmes qui ont déjà la cote
15 chez les acteurs municipaux, qui sont en partie
16 actuellement gérés par le Fonds canadien des
17 municipalités, donc des programmes qui sont
18 fédéraux. Mais les programmes qui fonctionnent bien
19 sont tous des programmes qui sont flexibles dans le
20 choix des moyens qui sont mis à la disposition des
21 municipalités, qui reconnaissent la capacité d'agir
22 des municipalités en leur déléguant les pouvoirs et
23 en leur donnant accès à des ressources nécessaires
24 pour remplir ce rôle et surtout, là - puis on va le
25 souligner deux fois, là - se faire accompagner dans

1 la réalisation des projets. Et bien sûr, là, des
2 programmes qui sont spécifiquement destinés aux
3 intervenants municipaux ou à ceux qui les
4 accompagnent et ils doivent leur permettre de
5 réaliser des projets qui s'inscrivent dans leur
6 réalité territoriale en stimulant l'innovation.

7 Donc, ces caractéristiques-là font en sorte
8 que c'est des programmes qui sont demandés par les
9 municipalités, donc les municipalités cherchent à
10 faire appel à ces programmes-là pour réaliser des
11 projets chez eux.

12 Et un peu dans la même veine, là, quand on
13 regarde la répartition de la contribution des
14 différents ministères à la réalisation du Plan
15 directeur qui est proposé, c'est celui des Affaires
16 municipales qui est le moins sollicité au Québec
17 actuellement, en termes budgétaires. Donc, si on
18 veut faire un pas dans cette direction-là puis
19 avoir une offre globale, là, il y a probablement
20 lieu, là, de mettre ce chantier-là en marche
21 rapidement.

22 Enfin, en guise de conclusion, on comprend
23 le contexte puis les délais d'élaboration, là, du
24 premier Plan directeur que TEQ a dû composer à la
25 fois avec la disponibilité des données ou parfois

1 utiliser des résultats anticipés, là, par les
2 distributeurs pour estimer les réductions de GES et
3 l'atteinte des cibles en efficacité énergétique
4 qu'il y a plusieurs programmes qui sont déjà en
5 place, donc la mise en oeuvre ou la mise en
6 application du plan est déjà débutée au moment même
7 où on s'apprête à l'approuver, et que ce plan-là a
8 un très grand mérite de consolider l'ensemble des
9 programmes des distributeurs et des autres acteurs
10 dans un même plan.

11 Donc, notre recommandation globale, c'est
12 d'approuver les programmes des distributeurs
13 d'énergie et les autres mesures du Plan directeur
14 en tenant compte des commentaires qu'on a pu
15 formuler ce matin, ainsi que ceux de nos analystes
16 un peu plus tôt. Je vous remercie.

17 Me MARC BISHAI :

18 Les témoins sont disponibles pour des questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait, merci. Est-ce qu'il y a des intervenants,
21 distributeurs, quelqu'un qui désire contre-
22 interroger le panel du RNCREQ? Maître Cardinal?

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 Non, pas de questions, merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Pas de questions. Maître Turgeon pour la formation.

3 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

4 Me MARC TURGEON :

5 Q. [31] Oui. Bonjour. Sur la question de HQD, Monsieur
6 Moreau, je vous ai lu, je vous ai entendu. Vous
7 êtes d'accord avec moi que la situation de marché,
8 je le dirais comme ça, de HQD est très différente
9 des gaziers présentement.

10 Je comprends ce que vous nous dites qu'il
11 faudrait qu'ils démontrent un certain enthousiasme,
12 mais ils démontrent aussi qu'ils ont énormément
13 d'eau dans leurs barrages et... Alors, comment les
14 gens peuvent concilier, les gens chez Hydro ils
15 sont pris avec cette eau, ils sont pris avec cette
16 énergie-là puis, en même temps, on leur demanderait
17 de maximiser des choses qui vont faire qu'ils vont
18 peut-être...

19 Théoriquement, on veut pas un déplacement,
20 on veut donc qu'ils consomment pas, c'est toute
21 cette notion-là qui va faire en sorte qu'ils vont
22 cumuler encore plus d'énergie dans leurs
23 réservoirs.

24 M. VINCENT MOREAU :

25 R. Oui, bonne question. C'est une disponibilité en

1 énergie, en fait, qui peut aller sur les marchés,
2 que ce soit par la vente qui va réduire, justement,
3 qui va aider à l'atteinte des cibles.

4 Q. **[32]** Dans les limites du transport...

5 R. Dans les limites des capacités.

6 Q. **[33]** ... et des interconnexions.

7 R. Exactement, oui. Je suis d'accord avec votre
8 observation. Puis peut-être, est-ce que Philip, tu
9 veux compléter par rapport au niveau technique?

10 M. PHILIP RAPHALS :

11 R. Oui, oui, j'aimerais rajouter une idée.

12 Premièrement, en se rappelant de la séparation
13 fonctionnelle, les questions des barrages ne nous
14 concernent pas vraiment ici, c'est le problème
15 d'HQP. Et en réalité, l'eau dans les barrages est
16 un actif à exporter.

17 On parle souvent du surplus, mais de plus
18 en plus, je pense que c'est une terminologie un peu
19 trompeuse parce que, en fait, le contrat
20 patrimonial est un contrat extrêmement flexible.
21 HQD, si c'était un contrat take-or-pay où HQD
22 devait prendre livraison de X térawattheures par
23 année, effectivement, ce serait un surplus qui pose
24 question, qu'est-ce qu'on fait avec ça?

25 Mais ce n'est pas ça. Le contrat

1 patrimonial est une option d'acheter de l'énergie
2 jusqu'à une certaine limite à un certain prix.
3 Donc, finalement, ça veut dire simplement que, sauf
4 pendant un très grand nombre d'heures de l'année,
5 le coût d'un kilowattheure additionnel est dans les
6 trois cents (3 ¢). Alors, c'est une ressource à
7 trois cents (3 ¢). C'est sûr que c'est moins
8 rentable de, si le coût évité est trois cents
9 (3 ¢), alors ça fait une limite assez basse pour
10 l'efficacité énergétique mais pendant les heures de
11 pointe c'est pas le cas.

12 Donc, ça revient à la question de coûts
13 évités mais je pense qu'on devrait toujours prendre
14 cette notion de surplus avec un petit bémol que,
15 enfin, ça veut dire simplement qu'il y a un grand
16 bassin d'énergie pas chère disponible. Point.

17 Q. [34] Intéressant, merci. Monsieur Vaillancourt,
18 vous avez parlé notamment des municipalités et
19 juste une remarque. On peut souhaiter que les
20 municipalités, effectivement, qui est probablement
21 le niveau politique le plus près des citoyens mais,
22 en tout cas pour moi, tant et aussi longtemps que
23 la fiscalité municipale ne sera pas revue, je veux
24 dire, je pense que le principal bras, levier, pour
25 changer la façon que, notamment, les banlieues de

1 Montréal - j'habite Longueuil, je veux dire, je
2 peux vous dire que ça se développe, je sais pas où
3 ils trouvent le monde pour aller habiter mais il y
4 a des nouvelles rues quasiment à toutes les saisons
5 - les gens de Longueuil ne m'aimeront pas, là, mais
6 la fiscalité, c'est que si tu veux... Eux autres,
7 c'est comme un peu une pyramide de Ponzi, hein? Il
8 faut qu'ils ouvrent un nouveau truc pour payer
9 quasiment mes trous sur ma rue. Alors, je veux
10 dire, il y a un problème de fiscalité au départ. Ça
11 fait que si on veut bien leur donner plein plein de
12 motivation, mais si cette motivation-là, elle est
13 toujours freinée par la façon dont ils vont se
14 financer, êtes-vous d'accord avec moi que ça
15 n'avancera pas aussi vite que si on changeait le
16 mode de fiscalité municipal. Je vous amène loin,
17 peut-être, là.

18 M. MARTIN VAILLANCOURT :

19 R. Oui. Bien, puis je vais offrir la possibilité à mes
20 collègue de compléter la réponse. En effet, le
21 débat sur la fiscalité municipale en est un autre.
22 C'est une revendication régulière des unions
23 municipales à l'effet de varier l'assiette fiscale
24 pour leur permettre d'investir différemment ou de
25 développer et d'améliorer leur qualité de vie et

1 les milieux de vie, c'est un élément.

2 On voit aussi un changement dans les
3 comportements des décideurs. Nous, on constate,
4 moi, je viens d'une... en fait, je travaille dans
5 une région qui est moins urbaine que la Rive-Sud de
6 Montréal. Le pôle Lévis est un tiers de la
7 population de la grande... de la région, je veux
8 dire, Appalaches, là, qui est majoritairement
9 constituée de villages.

10 Mais on observe chez les élus qu'ils
11 commencent à se rendre compte que l'aménagement du
12 territoire doit changer et on doit intégrer des
13 pratiques plus porteuses. C'est-à-dire que les
14 nouveaux quartiers résidentiels, même dans les
15 petites villes ou dans les villages, ce n'est plus
16 uniquement constitué d'unifamiliale classique. Les
17 élus ont compris que, ça, ça permet de payer la
18 nouvelle rue, ça permet de payer les services, mais
19 ça n'amènera pas les sommes nécessaires pour payer
20 les services culturels qui vont être amenés par les
21 municipalités.

22 Donc, il faut une mixité puis une
23 densification, même sur les territoires ruraux, de
24 façon à ce que... en fait, c'est le biais de la
25 fiscalité d'aujourd'hui, mais que ces sommes-là

1 puissent être investies dans la qualité de vie.

2 Donc, quand il y aura des sommes
3 supplémentaires ou des programmes qui vont
4 permettre de faire des projets plus structurants en
5 aménagement du territoire, je pense que les
6 décideurs vont être en mesure de saisir ces
7 opportunités-là et de les intégrer à leur pratique,
8 là. On commence à voir les changements de pratique
9 en dehors des centres où il y a des traditions
10 d'urbanisme plus grandes.

11 M. PHILIP RAPHALS :

12 R. Est-ce que je peux rajouter un mot, pas sur cette
13 question, mais sur l'autre avant, si ça ne vous
14 dérange pas? Juste un rappel que de
15 l'interconnexion entre tous les dossiers et tous
16 les éléments, on est toujours en attente de la
17 décision de la Régie sur les cryptomonnaies. Et si
18 ce projet est accepté, il y aura un ajout assez
19 important de consommation pendant toutes les heures
20 de l'année. Et cela aura l'effet de convertir
21 plusieurs heures qui sont aujourd'hui des heures où
22 c'est le patrimonial qui est à la marge. On va
23 dépasser ces besoins-là et on va commencer à faire
24 des achats dans un nombre beaucoup plus élevé
25 d'heures qui aura un effet donc assez important sur

1 les coûts évités ultimes. C'est tout.

2 M. VINCENT MOREAU :

3 R. Moi, je compléterais sur l'autre question. J'adore
4 écouter Philip quand il retrouve des idées puis des
5 interconnexions dans le dossier. Je vous avoue que
6 c'est vraiment intéressant. Sur la question de
7 l'écofiscalité, nous, juste pour dire, on fait
8 beaucoup de pression présentement, de démarches, en
9 fait, pour revoir l'écofiscalité au niveau des
10 municipalités. On demande même une loi sur... une
11 nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, une
12 politique nationale également.

13 Et moi, je pense que TEQ et les
14 distributeurs peuvent saisir l'opportunité de
15 bonifier certains programmes qui existent déjà. Je
16 pense notamment à FIME, FIME qui est un programme
17 justement de rénovation énergétique au niveau
18 municipal qui est fait par la municipalité. Je veux
19 juste pas me tromper, c'est sous réserve que je
20 vous dis ça, mais ça donne un levier financier, un
21 potentiel d'emprunt qui est transféré d'un
22 propriétaire foncier à l'autre.

23 Et il y a des programmes qui sont
24 intéressants comme ça qui peuvent être mis en
25 oeuvre ou des projets pilotes au niveau écofiscal

1 qui pourraient être encouragés via le Plan
2 directeur pour justement bonifier ou encourager le
3 gouvernement à mettre en place des mesures qui
4 fonctionnent et qui encouragent les mesures
5 d'écofiscalité autant au niveau du transport. Parce
6 qu'on sait que TEQ, il y a un grand volet qui est
7 axé sur la mobilité. Donc, peut-être il y aura des
8 pistes, justement, d'approche, donc...

9 Mais, oui, les mesures d'écofiscalité sont
10 à revoir. On est en renégociation du plan fiscal,
11 puis tout ça, donc on espère qu'il y a des
12 modifications qui vont se faire.

13 Q. [35] Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, Maître Turgeon. La formation n'aura pas
16 d'autres questions pour vous. Alors, on vous
17 remercie. Est-ce qu'il y a un contre-
18 interrogatoire?

19 Me MARC BISHAI :

20 Non.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est bon. Alors, vous êtes libérés. Je pense que
23 j'avais oublié de libérer monsieur Bélanger. Bon.
24 Monsieur Bélanger, vous êtes libéré. Alors, on vous
25 remercie. On va prendre une courte pause d'une

1 dizaine de minutes et poursuivre avec la
2 présentation de RTIEÉ. Et peut-être avant de
3 quitter, Maître Chripounoff, est-ce que vous allez
4 faire une contre-preuve?

5 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

6 Effectivement, on confirme qu'il y aura une contre-
7 preuve. Alors à la convenance de la Régie, soit en
8 avant-midi ou en après-midi. Nous serons prêts.
9 Probablement en après-midi.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Peut-être plus, oui, au début de l'après-midi.

12 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

13 Excellent!

14 LA PRÉSIDENTE :

15 C'est bon.

16 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

17 Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Madame la Présidente, nous avons convenu avec
22 Énergir qu'Énergir pourrait passer avant. Nous
23 avons un panel de six personnes, dont quatre sont
24 présentes. Il y en a deux qui sont venues de
25 Québec. Ils sont à Montréal depuis environ une

1 demi-heure, trois quarts d'heure en train d'essayer
2 de circuler à travers les travaux du Vieux-Montréal
3 pour se rendre ici. Donc ils sont à Montréal depuis
4 longtemps, mais ils essaient de sortir de la zone
5 des travaux.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Donc on va revenir après la pause avec la preuve
8 complémentaire d'Énergir.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Je vous remercie.

11 SUSPENSION

12

13 REPRISE

14 ÉNERGIR (preuve complémentaire)

15

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Maître Sigouin-Plasse.

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les
20 régisseurs. Hugo Sigouin-Plasse pour Énergir S.E.C.
21 Comme requis par la Régie hier dans sa lettre
22 A-0148, nous mettons à votre disponibilité le panel
23 d'Énergir suite au dépôt des réponses
24 complémentaires à la DDR numéro 4. Donc, hier, nous
25 avons déposé en début de matinée la pièce

1 C-Énergir-0052. Et les questions, nous comprenons
2 que les questions que la Régie pourrait avoir en
3 lien avec cette pièce portent sur certaines
4 hypothèses qui ont été considérées par Énergir au
5 lien de la production des fiches qui ont été
6 déposées... en fait qui accompagnent certaines
7 réponses à cette demande de renseignements numéro
8 4. Alors, sans plus tarder, Madame la Présidente,
9 je demanderais, puisque les témoins ont été libérés
10 la dernière fois qu'on les a vus, je demanderais à
11 madame la greffière de procéder à l'assermentation
12 des témoins.

13

14 PANEL RELATIF AUX RÉPONSES À LA DDR4

15

16 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce deuxième (2e)
17 jour du mois d'avril, ONT COMPARU :

18

19 PHILIPPE RIVARD, conseiller principal Efficacité
20 énergétique, Énergir, ayant une place d'affaires au
21 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

22

23 VINCENT POULIOT, chef de service pour le marché du
24 carbone et l'efficacité énergétique, Énergir, ayant
25 une place d'affaires au 1717, rue du Havre,

1 Montréal (Québec);

2

3 BRUNO GOBEIL, conseiller senior en efficacité
4 énergétique, Énergir, ayant une place d'affaires au
5 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

6

7 ISABELLE LEMAY, chef de service Réglementation,
8 Développement et Conditions de service, Énergir,
9 ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre, 1
10 Montréal (Québec);

11

12 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
13 solennelle, déposent et disent :

14

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Merci, Madame la greffière. Les témoins sont prêts
17 à répondre aux questions, Madame la Présidente.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Maître Sigouin-Plasse, merci. Maître
20 Cardinal?

21 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Rebonjour en fait aux membres du panel. Il y a
23 monsieur Gobeil qui s'est joint par rapport à la
24 dernière fois. Effectivement, mes questions vont
25 porter uniquement sur les réponses à la demande de

1 renseignements numéro 4 de la Régie.

2 Q. **[36]** Par rapport à la question 4.5 qui commençait à
3 la page 13 de la pièce C-Énergir-0052 aux fins des
4 notes sténographiques... Je ne sais pas si c'est
5 possible de l'afficher peut-être s'il vous plaît.
6 Page 13. Parfait. Donc, au troisième paragraphe...
7 En fait, la question... la Régie vous demandait de
8 déposer la fiche du volet PE103. Et au troisième
9 paragraphe de la réponse, Énergir indique que la
10 fiche présentée pour l'évaluation des impacts des
11 thermostats intelligents « exclut le fait
12 qu'Énergir devrait tout de même verser des aides
13 financières pour les dossiers engagés avant et
14 durant l'année 2018-2019 et qui se traduiraient par
15 des besoins financiers pour les années deux mille
16 dix-neuf (2019) à deux mille vingt et un (2021) ». Énergir continue en disant donc :

18 La Régie devrait donc en tenir compte
19 dans sa décision puisqu'en moyenne
20 40 % des aides financières versées
21 dans une année sont en lien avec des
22 dossiers engagés durant les années
23 antérieures.

24 Pouvez-vous expliquer, pour les années deux mille
25 dix-neuf (2019) à deux mille vingt et un (2021)

1 relativement à la fiche déposée pour les
2 thermostats intelligents, comment effectuer la
3 majoration de quarante pour cent (40 %) des aides
4 financières provenant d'engagements antérieurs pour
5 les thermostats programmables afin d'obtenir le
6 budget représentatif de cette fiche de résultats
7 pour les thermostats intelligents?

8 M. VINCENT POULIOT :

9 R. Merci, Maître Cardinal. Bonjour aux membres, les
10 régisseurs de la Régie, Madame la Présidente. C'est
11 une opportunité renouvelée de vous parler à
12 nouveau. Donc, c'est rare que ça arrive. Je salue
13 l'initiative. En lien avec la question, de la façon
14 dont elle était posée, elle excluait d'emblée des
15 aides financières pour les thermostats
16 programmables. Elle demandait simplement de
17 présenter les budgets nécessaires au niveau des
18 thermostats intelligents. C'est comme ça qu'on l'a
19 comprise.

20 Si vous vous référez aux pièces qui ont été
21 déposées par le GRAME, je fais référence aux pièces
22 C-Énergir... ce n'est pas nécessaire d'aller les
23 chercher là, je vais vous donner les cotes. C-
24 GRAME-0038 et C-GRAME-0039 qui étaient des extraits
25 des rapports annuels des années deux mille dix-sept

1 (2017) et des années deux mille dix-huit (2018) où
2 on présentait l'historique des dossiers engagés et
3 la façon dont ces dossiers-là avaient des impacts
4 sur les années subséquentes. Il en dénote que
5 quarante pour cent (40 %), dans le cas des
6 thermostats programmables, que quarante pour cent
7 (40 %) des résultats d'une année émanaient de
8 dossiers qui étaient engagés dans les années
9 antérieures.

10 Donc, ce qu'on précise dans notre réponse,
11 au troisième paragraphe, c'est simplement pour
12 dire : La Régie, dans sa décision, si jamais la
13 Régie voulait aller là, devrait considérer, non pas
14 comme la question là présume une bonification des
15 aides financières en lien avec les thermostats
16 intelligents, de quarante pour cent (40 %), ce
17 n'est pas ce qu'on dit. Ce qu'on dit, c'est qu'il
18 reste des traces des dossiers engagés dans les
19 années en cours, en ce moment, dans les années
20 précédentes, qui vont avoir des impacts dans les
21 années futures parce qu'aujourd'hui, on verse des
22 aides financières, il y a des constructeurs qui
23 installent des thermostats programmables, qui vont
24 s'installer jusqu'à ce que la Régie prenne une
25 décision finale dans le présent dossier. Donc, on

1 est dans une année en cours, il y a des décisions
2 qui ont été prises l'an passé, des dossiers
3 engagés, qui ne sont pas encore installées
4 maintenant, mais qui sont sur des contrats qui vont
5 se faire l'an prochain ou dans l'autre année
6 d'après.

7 Donc, tout ce qu'on dit à la Régie,
8 c'est : N'oubliez pas, si jamais vous voulez aller
9 là, que vous devez maintenir des aides financières
10 dans le cadre des thermostats programmables, au
11 cours des prochaines années, tel qu'on vous l'a
12 noté, pour convenir, pour assumer les coûts
13 relatifs aux engagements qui ont été pris par
14 Énergir envers ses clients dans les années
15 actuelles et dans les années antérieures.

16 Q. [37] Et, en fait, vous avez mentionné deux pièces
17 qui ont été déposées par le GRAME. Est-ce que c'est
18 possible d'utiliser les informations qui sont
19 présentées dans ces pièces pour estimer les
20 montants requis pour les thermostats programmables
21 au niveau des thermostats engagés?

22 R. Tout ce que ces pièces-là nous disent, c'est la
23 répartition des participants enregistrés pendant
24 une année. Donc, ce qu'on sait c'est que dans le
25 cas des thermostats programmables, on en a quarante

1 pour cent (40 %) qui viennent d'avant et soixante
2 pour cent (60 %) qui viennent de dossiers engagés
3 dans l'année en cours. Ce qu'on ne sait pas, c'est
4 pendant combien... Cette pièce-là ou ces pièces-là
5 ne précisent pas sur combien de temps, dans le
6 futur, ces engagements-là vont perdurer. Donc,
7 l'information présentée dans ces pièces-là ne nous
8 permet pas de présumer du temps résiduel où on va
9 continuer à payer des dossiers qui ont été engagés
10 dans les années antérieures. Donc, on ne peut pas
11 utiliser l'information directement.

12 Q. **[38]** Ensuite, par rapport à la réponse à la
13 question 5.4. Donc, on demandait de présenter la
14 fiche du volet PE123 visant les systèmes combos qui
15 ne rencontrent pas la norme P9, donc le standard,
16 et ayant un taux de pénétration de marché de
17 soixante-treize pour cent (73 %) qui résulterait
18 d'une réduction de l'aide financière de quatre
19 cents dollars (400 \$) à trois cents dollars (300 \$)
20 par appareil, à compter de deux mille vingt (2020).

21 À la page 23, en réponse à la question 6.1
22 et à la page 36... Bien. Plutôt, en fait, à la
23 question de la Régie là, à la question 6.1 et à la
24 page 36, à la question 8.1, la Régie adressait deux
25 demandes similaires pour les volets PE111 et PE210,

1 qui ont des taux de pénétration de marché de plus
2 de soixante-dix pour cent (70 %). Pour ces trois
3 volets, donc quand on parle du PE123, du PE111 et
4 du PE210, Énergir indique avoir fait l'hypothèse
5 notamment que le taux d'opportunisme devrait être
6 revu à la hausse à partir de l'année deux mille
7 dix-neuf-deux mille vingt (2019-2020) considérant
8 que la réduction de la participation serait
9 exclusivement attribuable aux participants non
10 opportunistes.

11 Ainsi, en fait, la Régie note que dans la
12 fiche du volet pour les systèmes combos à la page
13 18, le taux d'opportunisme de trente-six pour cent
14 (36 %) déterminé lors de la dernière évaluation du
15 volet augmente progressivement à compter de deux
16 mille vingt (2020) et, finalement, il atteint
17 quatre-vingt-neuf pour cent (89 %) en deux mille
18 vingt-trois (2023).

19 Pour ce qui est du PE111 pour les
20 chaudières efficaces, le taux d'opportunisme de
21 onze pour cent (11 %) qui a été déterminé lors de
22 la dernière évaluation du volet augmente à treize
23 pour cent (13 %) jusqu'en deux mille vingt-deux
24 (2022) et diminue à douze pour cent (12 %) en deux
25 mille vingt-trois (2023).

1 Et finalement, dans la fiche du volet PE210
2 pour les chaudières à condensation, le taux
3 d'opportunité passe de huit pour cent (8 %) à neuf
4 pour cent (9 %). Pouvez-vous expliquer pourquoi la
5 réduction de l'aide financière augmenterait le taux
6 d'opportunité des volets PE123, PE111 et PE210
7 considérant notamment que le taux de pénétration
8 des appareils visés par ces volets était assez
9 élevé et que les coûts d'une technologie efficace,
10 surtout celles qui ont pénétré le marché, devraient
11 être appelés à réduire avec le temps.

12 R. En fait, vous avez un long préambule donc je vais
13 essayer de concilier cette quantité industrielle
14 d'information...

15 Q. **[39]** Oui.

16 R. ... dans une réponse puis je vais inviter mes
17 collègues à compléter si jamais j'omets un point
18 important, Madame la Présidente. Vous avez nommé
19 des éléments qui sont très importants.

20 Le premier point sur lequel je voudrais
21 revenir c'est le taux de pénétration du marché.
22 C'est revenu régulièrement dans les questions qui
23 sont venues de la part du banc envers les
24 différents témoins et également, nous on en a parlé
25 également. On les a vus dans les questions de la

1 DDR 4 de la Régie.

2 Juste réitérer le point qu'on trouve
3 essentiel à mentionner en ce moment ici c'est un
4 taux de pénétration élevé qui est, entre
5 guillemets, influencé favorablement par des aides
6 financières bien calibrées, je vous le dis, c'est
7 un signe d'un programme qui fonctionne bien à
8 condition que le taux d'opportunisme soit contrôlé,
9 soit, ce qu'on peut appeler, en deçà de certains
10 standards.

11 Ce que je veux dire par ça c'est si on
12 enlève les aides financières, le taux de
13 pénétration va chuter drastiquement. Et je fais un
14 lien avec votre question, pourquoi il va chuter
15 drastiquement? Parce que ce qui va partir c'est les
16 participants qui sont influencés directement par
17 les aides financières. C'est pas les opportunistes.

18 Donc, si on enlève les participants qui
19 sont influencés par l'aide financière, à ce moment-
20 là, c'est clair que le nombre de participants va
21 diminuer et c'est clair que ce qui va rester
22 proportionnellement parlant et de façon plus
23 importante, ce sont les opportunistes qui eux nous
24 avouent très honnêtement ne pas être influencés par
25 les aides financières, par le programme, par la

1 sensibilisation et tout ce qu'un programme peut
2 nécessiter. Donc, c'est juste mathématique.

3 Si on a un programme bien calibré avec une
4 pénétration élevée, avec des taux d'opportunisme
5 contrôlés, des aides financières bien calibrées,
6 bien, on a le résultat d'un programme qui
7 fonctionne bien. Si on baisse l'aide financière ou
8 si on la décalibre ou si on l'élimine, ce qui va
9 arriver c'est qu'est-ce qu'on va perdre, c'est des
10 participants qui sont influencés par le programme
11 et c'est pas ça qu'on veut. On veut avoir des
12 participants qui sont influencés le plus possible
13 par le programme.

14 Ça fait que si on décalibre le programme,
15 on enlève l'aide financière, on va enlever des
16 participants non opportunistes. Donc, ce qui va
17 rester, à la limite, imaginez le scénario où vous
18 éliminez complètement un programme, bien, ce que
19 vous allez avoir c'est des opportunistes, c'est-à-
20 dire des participants qui étaient pas influencés
21 par le programme qui vont continuer à adopter une
22 technologie.

23 Si on avait un taux d'opportunisme à
24 quatre-vingt-dix pour cent (90 %), bien là, je vous
25 dirais vous avez tout à fait raison de vous

1 questionner parce qu'il y a une marge minime de
2 participants qui sont influencés directement par le
3 programme. On en perdrait quelques-uns mais on
4 aurait vraiment une transformation de marché.

5 Dans le cas qui nous occupe ici, on n'est
6 pas là du tout, là. On a une pénétration élevée qui
7 est, entre guillemets, passez-moi l'expression,
8 dopée par des aides financières qui viennent
9 justement jouer leur rôle.

10 Donc, la réponse à votre question c'est
11 pourquoi le taux d'opportunisme augmente? Bien,
12 c'est particulièrement le fait que, par facteur
13 inverse, ce sont les participants non opportunistes
14 qui diminuent et de facto vous avez une proportion
15 d'opportunistes sur le nombre de participants total
16 qui vient d'être plus important.

17 Ça fait que c'est ce qui fait une
18 augmentation du taux d'opportunisme tel qu'on vous
19 l'avait présenté dans notre présentation initiale
20 jeudi de la semaine dernière.

21 Q. **[40]** Par rapport au PE123 à la page 18, pouvez-vous
22 expliquer pourquoi le taux d'opportunisme de
23 trente-six pour cent (36 %), qui a été déterminé
24 lors de la plus récente évaluation, ne demeure pas
25 constant jusqu'à la réalisation d'une évaluation...

1 d'une autre évaluation par un expert externe?

2 R. Bien je pense que je vais vous référer à ma réponse
3 précédente.

4 Q. **[41]** En fait, la question c'est : dans les autres
5 cas, dans le PGEÉ, en général, les... les taux
6 d'opportunité sont modifiés à la suite d'une
7 évaluation par un expert, donc là ce serait de
8 savoir pourquoi, dans ce cas-ci, ça ne
9 s'appliquerait pas?

10 R. En fait, on s'est prêté à un exercice dans le cadre
11 de la présente demande de renseignements, de
12 simulation. Donc, on s'est prêté à un exercice,
13 dans le temps qu'on avait, donc on a essayé de
14 répondre au meilleur de notre connaissance en
15 fonction... en posant des hypothèses et en
16 illustrant clairement ce que je viens de vous
17 expliquer en termes d'effet d'opportunité à la
18 hausse. Je vous dirais en contrepartie que
19 l'ajustement que vous proposez au niveau des aides
20 financières ou le retrait des aides financières
21 n'est pas non plus résultant d'une évaluation de
22 programme en bonne et due forme. C'est un exercice
23 de simulation auquel on s'est prêté pour répondre
24 aux exigences de la Régie.

25 Donc, dans un cas comme dans l'autre, les

1 hypothèses qui sont posées en termes de réduction
2 d'aide financière ou d'élimination d'aide
3 financière, ça reste pour nous un exercice de
4 simulation pour illustrer les effets qui pourraient
5 être anticipés. Mais on est bien conscients qu'on
6 n'a pas fait en une semaine un processus
7 d'évaluation en bonne et due forme pour faire des
8 modifications sur aucun des paramètres.

9 Q. **[42]** Puis pouvez-vous expliquer comment ont été
10 calculés les différents taux d'opportunisme pour
11 les années deux mille vingt (2020) à deux mille
12 vingt-trois (2023) dans la fiche du volet PE123?

13 R. Vous êtes à quelle page de la demande de
14 renseignements s'il vous plaît?

15 Q. **[43]** À la page 18, toujours à la même page. C'est
16 celle qui est affichée sur l'écran, si c'est plus
17 simple.

18 M. BRUNO GOBEIL :

19 R. Donc, la réponse... bon, globalement mon collègue
20 l'a élaborée auparavant, c'est qu'on est parti
21 d'un... avec un taux d'opportunisme de... attendez
22 un petit peu, de trente-six pour cent (36 %).
23 Donc... donc pour trente-six pour cent (36 %), si
24 on applique à cinq cent quatre-vingt-quinze (595)
25 participants bruts, ça nous donne un nombre de deux

1 cent quatorze (214) opportunistes participants. Et
2 pour les années subséquentes, comme l'a élaboré mon
3 collègue, on a une baisse du nombre de
4 participants, mais on a toujours un nombre
5 d'opportunistes participants constant. Ce qui fait
6 que le ratio augmente : opportunistes participants
7 versus le nombre de participants total.

8 Donc, on a... si on prend l'exemple pour
9 l'année deux mille vingt-deux-deux mille vingt-
10 trois (2022-2023), on a deux cent quatorze (214)
11 opportunistes participants divisé par deux cent
12 quarante (240) participants brut, ce qui nous donne
13 un taux d'opportunisme de quatre-vingt-neuf pour
14 cent (89 %).

15 Q. **[44]** Est-ce que c'est la façon de calculer qui a
16 été utilisée pour le PE111 à la page 25 et le PE210
17 à la page 38?

18 R. Oui.

19 Q. **[45]** Par rapport à la fiche du volet PE123 à la
20 page 18, est-ce qu'il serait possible de prendre un
21 engagement de la redéposer cette fois-ci en
22 laissant constant le taux d'opportunisme de trente-
23 six pour cent (36 %) ?

24 M. VINCENT POULIOT :

25 R. En tout respect, Madame la Présidente, je pense

1 qu'on a répondu à l'engagement à la demande de
2 renseignements. L'exercice que nous demande la
3 Régie, additionnel, pour nous, ne ferait pas de
4 sens. On vous a expliqué pourquoi. La réponse est
5 oui, on peut le faire, mais on ne juge pas que ce
6 serait le reflet d'une réalité qui serait
7 applicable dans le marché.

8 Q. [46] Donc, on va laisser tomber l'engagement. Par
9 contre, on vient de m'envoyer une question, parce
10 qu'on nous écoute aussi à distance. En fait, est-ce
11 que... Ça serait pour préciser. Est-ce que le
12 taux... le calcul du taux de participation dépend
13 de l'hypothèse que la baisse des aides et des
14 participants est proportionnelle?

15 M. BRUNO GOBEIL :

16 R. Comme illustré dans... Non, ce n'est pas
17 proportionnel. Dans plusieurs cas, s'il y avait une
18 baisse, par exemple, de vingt-cinq pour cent (25 %)
19 de l'aide financière, la baisse de la participation
20 n'était pas de vingt-cinq pour cent (25 %). On l'a
21 supposée plus basse. Je prends le cas présent,
22 mettons de vingt pour cent (20 %). Donc, on a pris
23 souvent cette hypothèse-là, cette logique-là, si
24 vous voulez, dans les cas de figure qui étaient
25 présentés dans les DDR.

1 M. VINCENT POULIOT :

2 R. Si je peux me permettre un complément. Comme j'ai
3 expliqué, on n'a pas fait de sondage auprès de
4 notre clientèle. On n'a pas d'analyse de
5 sensibilité fine pour savoir quel est l'impact
6 d'une réduction de vingt pour cent (20 %). C'est le
7 genre de chose qu'on peut sonder auprès des clients
8 lorsqu'on veut faire de l'analyse fine. Mais
9 écoutez, dans le temps qu'on avait pour répondre
10 aux questions, c'est évident qu'on n'a pas fait ce
11 genre d'analyse-là en détail. On a posé des
12 hypothèses que vous avez dans le cadre des
13 questions.

14 Q. **[47]** Je m'excuse pour les délais. Vous comprendrez,
15 c'est rentré hier. Donc, on s'assure qu'on a les
16 bonnes questions puis qu'on a tout ce qu'on a
17 besoin. Donc, à la page 29 à la question 7.1, on
18 demandait de présenter la fiche du volet PE113
19 visant les chauffe-eau sans réservoir à
20 condensation ayant un taux d'opportunité de
21 soixante-sept pour cent (67 %) qui résulterait
22 d'une réduction de l'aide financière de quatre
23 cents (400 \$) à deux cent cinquante dollars (250 \$)
24 par appareil à compter de deux mille vingt (2020).

25 À la page 30, Énergir indique avoir fait

1 l'hypothèse que :

2 Le taux d'opportunisme devrait être
3 revu à la hausse à partir de l'année
4 2019-2020 considérant que la réduction
5 de la participation serait
6 exclusivement attribuable aux
7 participants non opportunistes.

8 Et à la page 31, le taux d'opportunisme de
9 soixante-sept pour cent (67 %) déterminé lors de la
10 dernière évaluation augmente progressivement à
11 compter de deux mille vingt (2020) pour atteindre
12 quatre-vingt-seize pour cent (96 %) en deux mille
13 vingt-trois (2023).

14 Écoutez, on me dit que ce n'est pas la même
15 question que tout à l'heure. Mais je la repose
16 quand même. Il y a peut-être quelque chose que je
17 ne comprends pas. C'est correct. Pouvez-vous
18 expliquer pourquoi la réduction de l'aide
19 financière augmenterait davantage le taux
20 d'opportunisme du PE113?

21 R. En fait, c'est essentiellement la même réponse que
22 tout à l'heure. Peut-être juste apporter un bémol
23 sur le fameux soixante-sept pour cent (67 %) de
24 taux d'opportunisme qui est élevé, on va se le
25 dire. Il faut se retourner dans le cadre de

1 l'évaluation de ce volet-là il y a un an ou deux,
2 si ma mémoire est bonne où l'évaluateur lui-même
3 émettait certaines réserves par rapport à ce taux
4 d'opportunisme-là où il jugeait qu'il était
5 possiblement surévalué. Et on dénotait à ce moment-
6 là que, nous aussi, de notre côté, on le trouvait
7 surévalué parce qu'on s'est rendu compte que c'est
8 dans les pratiques commerciales de mise en marché
9 ou en posant les questions aux gens de marketing,
10 aux gens des ventes, on s'est posé... ils nous ont
11 expliqué comment ils présentaient ce programme-là.
12 Et on parle généralement aux constructeurs. Donc,
13 ils amalgamaient plusieurs aides financières. Donc,
14 les aides financières, nos programmes commerciaux,
15 l'aide financière du point de vue de l'efficacité
16 énergétique et les jumeler ensemble pour que ça
17 fasse un plus gros chiffre, pour que ça fasse
18 quelque chose de plus intéressant financièrement.

19 C'était une très bonne pratique commerciale
20 parce que ça simplifiait l'exercice d'un point de
21 vue marché. Cependant, d'un point de vue logique,
22 réglementaire puis de mesure de taux
23 d'opportunisme, ça compliquait solidement les
24 choses de sorte que, quand les sondeurs posaient
25 les questions aux promoteurs, les réponses étaient

1 à l'effet que les constructeurs ne savaient même
2 pas qu'ils avaient des aides financières pour des
3 appareils à haute efficacité énergétique, dans le
4 cas qui nous occupe, des chauffe-eau sans
5 réservoir.

6 Donc, ce n'est pas étonnant qu'on ait un
7 taux d'opportunisme très élevé parce que qu'ils
8 disaient : « Bien. Je n'ai pas été influencé par
9 l'aide financière, je ne savais même pas que j'en
10 avais. » Donc, on a corrigé cet élément-là par des
11 interventions auprès de nos représentants en leur
12 expliquant l'enjeu, en leur disant qu'ils devaient
13 mieux commercialiser cette approche-là au niveau
14 des constructeurs. Et ça, ça a été fait au
15 printemps dernier. De sorte que la communication a
16 été adaptée. Ce qui fait que si on resondait, puis
17 c'est ce qu'on souhaiterait faire, c'est resonder à
18 l'automne prochain ces mêmes constructeurs-là pour
19 voir si le taux d'opportunisme anormalement élevé,
20 est-ce que c'est une réalité ou bien c'est une
21 fausse information? Et on aura, à ce moment-là, une
22 meilleure lecture en lien avec le taux
23 d'opportunisme lié à ce volet-là, qui est peut-être
24 élevé, mais qui n'est certainement pas aussi élevé
25 que ce qu'on dénote comme information.

1 Ça fait que c'est pour ça qu'on
2 dit : Avant, peut-être, de mettre à mal un volet
3 qui va bien, il faudrait juste éviter de le mettre
4 à mal avec une information qui n'est pas la
5 meilleure dans le contexte. Si on a deux lectures
6 similaires, soyez certains qu'on va être les
7 premiers à vouloir retirer ce volet-là qui est
8 moins rentable. Par contre, si on a une lecture
9 très différente, bien, on aura eu raison d'être
10 patient, en lien avec... la donnée en lien avec ce
11 volet-là.

12 Q. **[48]** O.K. Pouvez-vous expliquer pourquoi préconiser
13 le même traitement pour des programmes avec un taux
14 de pénétration de marché élevé que pour les
15 programmes avec un taux d'opportunisme élevé?

16 R. Je m'excuse. Je ne comprends pas la question.

17 Q. **[49]** En fait, ma question précédente portait sur un
18 programme qui a un taux de pénétration du marché
19 élevé, pour lequel on fait augmenter le taux
20 d'opportunisme. Maintenant, on parle d'un programme
21 avec un taux d'opportunisme élevé pour lequel on a
22 augmenté le taux d'opportunisme également.

23 M. BRUNO GOBEIL :

24 R. Tout à l'heure, on a expliqué que pour la
25 préparation des fiches, on a appliqué une

1 méthodologie. On est parti de l'année deux mille
2 dix-huit, deux mille dix-neuf (2018-2019), d'un
3 taux d'opportunité qui a été mesuré par une
4 évaluation passée. De ce taux d'opportunité-là, on
5 l'a corrigé, on l'a ajusté dans le futur, dans les
6 années subséquentes, pour tenir compte de la
7 réduction du nombre de participants. Cette logique-
8 là est indépendante du taux de pénétration de la
9 technologie parce que le taux d'opportunité qui a
10 été évalué, admettons dans dix-huit, dix-neuf
11 (2018-2029), et encore là, reflète un faible ou
12 fort taux de pénétration. Ça fait qu'il n'y a pas
13 de corrélation entre le taux de pénétration, le
14 taux d'opportunité, nécessairement.

15 Q. [50] Maintenant, par rapport à la question 5.5, à
16 la page 18, on demandait de déposer la fiche
17 révisée du volet PE106 pour la sensibilisation de
18 la clientèle résidentielle. Donc, Énergir présente
19 des hypothèses d'un transfert à compter de deux
20 mille vingt (2020), des systèmes combos qui ne
21 rencontrent pas la norme CSA P.9 vers le volet de
22 sensibilisation résidentielle et on note également
23 que l'entièreté des coûts d'exploitation relatifs
24 aux systèmes combos ne rencontrant pas la norme CSA
25 P.9 seraient transférés au volet « sensibilisation

1 résidentielle » à compter de deux mille vingt-deux
2 (2022). Pouvez-vous expliquer pourquoi les dépenses
3 d'exploitation et de développement information en
4 commercialisation et en administration ne diminuent
5 pas parce qu'elles sont transférées au volet de
6 sensibilisation, puis pourquoi ces dépenses sont
7 transférées progressivement?

8 R. Pouvez-vous répéter votre question?

9 Q. **[51]** Oui. Donc, c'est d'expliquer pourquoi les
10 dépenses d'exploitation en développement et
11 formation, les dépenses en commercialisation et les
12 dépenses en administration ne diminuent pas
13 lorsqu'elles sont transférées au volet de
14 sensibilisation puis de préciser pourquoi ces
15 dépenses sont transférées de façon progressive.

16 R. Si vous regardez, lorsqu'il n'y a pas de...
17 lorsqu'il n'y a pas de transfert dans l'arrêt d'un
18 sous-volet, si je peux m'exprimer ainsi, et un
19 transfert dans une sensibilisation, on a gardé
20 constant l'aide financière, ce qui n'était pas dans
21 votre préambule. Je vous corrige par rapport à ça.

22 Cependant, lorsqu'il y a un arrêt d'un
23 sous-volet et les sommes de commercialisation et
24 d'administration sont transférées en
25 sensibilisation, on a fait l'hypothèse que, dans

1 ces cas de figure, là, si on a un budget supposons
2 de mille dollars (1 000 \$) de commercialisation et
3 d'administration, on alloue supposons deux cents
4 dollars (200 \$) pour l'arrêt d'un volet, donc comme
5 a expliqué par mon collègue plus tôt, on doit
6 traiter des dossiers qu'on a engagés. Et on a
7 supposé que les montants restants, le huit cents
8 dollars (800 \$), on allait le transférer en
9 sensibilisation.

10 Donc, au global, notre budget ne change
11 pas. On fait juste une allocation entre une
12 diminution de traitement de dossiers qu'on ferme un
13 volet, un sous-volet. Et le montant résiduel, on
14 l'envoie en sensibilisation. C'est la logique qu'on
15 a appliquée pour l'ensemble des questions pour les
16 DDR.

17 M. VINCENT POULIOT :

18 R. Si je peux me permettre un léger complément à celui
19 de la réponse de mon collègue. La question pouvait
20 être interprétée de plusieurs façons. On a discuté
21 entre nous, dans le cadre d'un appel conférence,
22 là, sur... au moins une heure, sur comment on
23 devait traiter cette question-là, à savoir est-ce
24 que c'était la totalité des budgets disponibles
25 d'une année, d'un programme ou d'un volet qui était

1 transféré en sensibilisation. On a fait l'hypothèse
2 que la Régie ne voulait pas qu'on transfère le
3 volet aide financière. Mais pour tout le restant,
4 on a fait l'hypothèse que l'ensemble des coûts
5 d'opération était transféré dans les budgets de
6 sensibilisation. C'est l'hypothèse qu'on a faite,
7 très honnêtement.

8 Q. [52] Merci, ça complète mes questions.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci, Maître Cardinal. La formation n'aura pas de
11 questions additionnelles.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Parfait. Donc, on peut libérer définitivement les
14 témoins cette fois-ci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui. Voilà!

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, on vous remercie pour votre disponibilité,
21 vous êtes donc libérés. Nous allons poursuivre avec
22 la preuve de RTIÉÉ avec maître Neuman.

23

24

25

1 PREUVE DE RTIÉÉ

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Bonjour Madame la Présidente. Bonjour Messieurs les
4 Régisseurs. Dominique Neuman pour le RTIÉÉ, le
5 Regroupement pour la transition, l'innovation et
6 l'efficacité énergétiques. Nous avons quelques
7 témoins avec nous qui sont prêts à être
8 assermentés.

9 Alors, d'abord, oui, monsieur André Bélisle
10 qui est le président de l'AQLPA. Ensuite monsieur
11 Jacques Fontaine, consultant en énergie. ensuite
12 monsieur Patrick Goulet qui est le président
13 d'Énergie solaire Québec. Ensuite, monsieur Pierre-
14 Paul Sénéchal qui est le président du GIRAM.
15 Ensuite, monsieur Gaston Cadrin qui est
16 administrateur pour le GIRAM. Et monsieur Jean-
17 Claude Deslauriers qui est consultant en énergie.
18 Il y a un des auteurs, le septième auteur du
19 rapport, monsieur Pierre Blouin du GIRAM qui ne
20 peut pas être là. Donc, ils sont tous prêts à être
21 assermentés.

22

23 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce deuxième (2e)
24 jour du mois d'avril, ONT COMPARU :

25

1 ANDRÉ BÉLISLE, écolo, président de l'Association
2 québécoise de la lutte contre la pollution
3 atmosphérique, ayant une place d'affaires au 473,
4 rue Principale, Saint-Léon-de-Standon (Québec);

5
6 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une
7 place d'affaires au 10946, avenue de Rome, Montréal
8 (Québec);

9
10 PATRICK GOULET, président d'Énergie solaire Québec,
11 ayant une place d'affaires au 1908, avenue Émard,
12 Montréal (Québec);

13
14 PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL, président, GIRAM, ayant une
15 place d'affaires au 8, rue du Moulin, Beaumont
16 (Québec);

17
18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Oui. J'inviterais chacun d'entre vous, je sais
20 qu'il n'y a pas assez de micro, mais... en tout
21 cas. Et de parler proche du micro.

22
23 GASTON CADRIN, géographe environnementaliste, ayant
24 une place d'affaires au 10335, boulevard Guillaume-
25 Couture, Lévis (Québec);

1 JEAN-CLAUDE DESLAURIERS, consultant en énergie
2 ayant une place d'affaires au 2500, rue des Frênes,
3 Chertsey (Québec);

4
5 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
6 solennelle, déposent et disent :

7
8 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Q. **[53]** Alors, je vous remercie, Messieurs. Je vous
10 demanderais d'abord d'identifier deux documents qui
11 ont été déposés. Le premier document, c'est le C-
12 RTIÉÉ-0029, RTIÉÉ-1, Document 1, qui est le mémoire
13 sur le Plan directeur deux mille dix-huit-deux
14 mille vingt-trois (2018-2023) de Transition
15 énergétique Québec déposé le quinze (15) janvier
16 deux mille dix-neuf (2019), ainsi que C-RTIÉÉ-0031,
17 RTIÉÉ-1, Document 2, qui sont des réponses à la
18 demande de renseignements numéro 1 de la Régie sur
19 ce mémoire, et qui est daté du vingt et un (21)
20 février deux mille dix-neuf (2019). Donc, les
21 auteurs, ce sont les six personnes qui sont ici
22 présentes, plus monsieur Pierre Blouin et plus moi-
23 même à titre de procureur. Donc est-ce que, je vais
24 vous demander à chacun de répondre si oui, si c'est
25 le cas, est-ce que vous reconnaissez ces deux

1 documents comme étant des documents auxquels vous
2 avez contribué à la rédaction.

3 M. ANDRÉ BÉLISLE :

4 Oui.

5 M. JACQUES FONTAINE :

6 Oui.

7 M. PATRICK GOULET :

8 Oui.

9 M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL :

10 Oui.

11 M. GASTON CADRIN :

12 Oui.

13 JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

14 Oui.

15 Q. [54] Merci beaucoup. Alors, on peut commencer.

16 Monsieur Bélisle, au début, je vous demanderais
17 quel est le cadre de la partie du mémoire C-RTIÉÉ-
18 0029 que le présent panel présente aujourd'hui.

19 M. ANDRÉ BÉLISLE :

20 R. En premier lieu, il est important de comprendre que
21 l'objet des programmes et mesures contenus au Plan
22 directeur 2018-2023 en transition, innovation et
23 efficacité énergétiques de TEQ, ce sont la
24 transition, l'innovation et l'efficacité
25 énergétiques.

1 Nous insistons là-dessus car nous avons
2 constaté que plusieurs des participants qui se sont
3 exprimés au présent dossier, incluant les
4 distributeurs, semblent oublier deux de ces trois
5 contenus que l'on doit retrouver au Plan et qui
6 s'ajoutent à l'efficacité énergétique, à savoir la
7 transition et l'innovation. En second lieu...

8 Q. [55] Je vous demanderais de parler un peu plus loin
9 du micro, cette fois.

10 R. Ah, excusez, je voulais être sûr d'être entendu.
11 Bon. O.K. En second lieu, nous constatons que le
12 Plan ne se limite pas aux programmes des
13 distributeurs sur ces trois sujets, mais également
14 à d'autres mesures des distributeurs qui pourraient
15 ne pas être des programmes.

16 Enfin, en troisième lieu, nous rappelons,
17 comme c'est exprimé dans notre mémoire, que le
18 présent dossier porte sur un exercice de
19 planification à long terme. Cet exercice de
20 planification à long terme est utile mais n'est pas
21 destiné à remplacer les décisions opérationnelles
22 qui devront être prises chaque année pour mettre en
23 oeuvre ces programmes et mesures, y compris les
24 causes tarifaires annuelles des distributeurs et
25 suivis annuels devant la Régie de l'énergie.

1 Q. [56] Merci, Monsieur Bélisle. Quelles sont
2 spécifiquement les parties du mémoire C-RTIÉÉ-0029
3 que le présent panel va présenter aujourd'hui?

4 R. C'est l'ensemble de notre mémoire qui sera plaidé
5 par notre procureur plus tard cette semaine, mais
6 aujourd'hui, nous n'en présentons qu'une partie
7 seulement en preuve orale.

8 Notre mémoire C-RTIÉÉ-0029, dans ses
9 chapitres 1 et 2, porte sur des considérations
10 globales. Ces aspects, pour la plupart, ferons
11 l'objet de la plaidoirie de notre procureur puis le
12 chapitre 3 de notre mémoire comporte pour chacun
13 des distributeurs un examen des programmes et
14 mesures qui sont sous la responsabilité de ces
15 distributeurs et qui sont proposés dans le Plan, ce
16 à quoi nous vous proposons aujourd'hui des
17 modifications à ces programmes et mesures que la
18 Régie aura le pouvoir, si elle le souhaite,
19 d'accepter, d'ordonner d'inclure au Plan directeur.

20 Et nous vous décrivons aujourd'hui aussi
21 nos propositions de programmes et mesures
22 additionnelles sous la responsabilité des
23 distributeurs sur lesquels il semblerait, selon
24 notre compréhension et sous réserve de ce que notre
25 procureur vous plaidera plus tard, que vous avez

1 seulement le pouvoir de recommander à TEQ de les
2 évaluer.

3 Parmi les programmes et mesures existants
4 ou additionnels sous la responsabilité des
5 distributeurs, il y en a toutefois quelques-uns
6 auxquels nous ne ferons que référer brièvement,
7 sans les développer, car ils sont présentement
8 discutés dans d'autres dossiers de la Régie.

9 Enfin, au chapitre 4 de notre mémoire, nous
10 vous faisons la démonstration que le Plan de TEQ
11 n'a pas la capacité d'atteindre les deux cibles
12 fixées pour deux mille vingt-trois (2023) par le
13 gouvernement du Québec. Conformément aux
14 instructions de la Régie, nous ne vous ferons pas
15 aujourd'hui la preuve orale de cette démonstration,
16 laquelle vous a déjà été présentée par écrit et qui
17 sera aussi plaidée par notre procureur plus tard
18 cette semaine.

19 Cependant, en raison de cette incapacité
20 d'atteindre les cibles du Plan, nous vous
21 présenterons aussi aujourd'hui une série d'autres
22 propositions de programmes et mesures additionnels
23 qui sont décrites à notre chapitre 4 et qui sont
24 sous la responsabilité d'autres entités que les
25 distributeurs principalement de TEQ elle-même.

1 Q. [57] Merci, Monsieur Bélisle. Monsieur Fontaine, en
2 quoi les tests de rentabilité nous aident-ils
3 aujourd'hui à planifier sur une base quinquennale
4 les programmes et mesures qui devraient être
5 inscrits au Plan avec ou sans modifications.

6 M. JACQUES FONTAINE :

7 R. Bien, les tests de rentabilité jouent un rôle
8 fondamental dans la sélection et la priorisation
9 des programmes et mesures, ainsi que de leur
10 bonification éventuelle.

11 En effet, nous nous trouvons en deux mille
12 dix-neuf (2019) dans un contexte où les livreurs de
13 programme et les mesures, et particulièrement les
14 distributeurs d'électricité et de gaz, ont déjà
15 implanté la plupart des programmes et mesures qui
16 étaient les plus rentables, selon les potentiels
17 technico-économiques.

18 Mais avec les orientations très ambitieuses
19 de la nouvelle Politique énergétique de deux mille
20 treize (2030) et les cibles fixées par le
21 gouvernement pour deux mille vingt-trois (2023), il
22 devient nécessaire à tous les acteurs, dont les
23 distributeurs d'énergie, de pousser plus loin leur
24 effort en matière d'efficacité énergétique, y
25 compris d'aller chercher des programmes et mesures

1 moins rentables. C'est le nouveau paradigme, lequel
2 inclut aussi des efforts en transition et en
3 innovation énergétique, qui sont attendus de tous, en
4 fait on l'espère.

5 La Régie de l'énergie n'aura donc d'autre
6 choix que d'accepter davantage qu'auparavant des
7 programmes et mesures qui ne passeraient pas les
8 tests de rentabilité. Elle devra définir jusqu'ou
9 elle est prête à aller à cet égard, en gardant à
10 l'esprit que la non atteinte des cibles
11 gouvernementales n'est pas une option, que ce soit
12 pour deux mille vingt-trois (2023) ou deux mille
13 trente (2030). Et pour qu'à cet égard les choix de
14 la Régie soient transparents et sages, il nous
15 apparaît fondamental que les tests de rentabilité
16 soient conçus et appliqués de façon rigoureuse.
17 Nous ne croyons pas qu'un test du coût total en
18 ressources, le TCTR, serait utile s'il était
19 dénaturé au point de donner une fausse impression
20 de rentabilité à un programme qui ne le serait pas,
21 car on aurait omis de tenir compte des coûts de ces
22 opportunistes.

23 Tout à l'heure, monsieur Pouliot faisait
24 référence à des programmes, des hypothèses dans
25 lesquelles les taux d'opportunisme étaient de

1 quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %). Nous, on
2 pense que ça devrait paraître quelque part dans les
3 tests. Si on enlève le coût de ces opportunistes-
4 là, bien humblement, on dénature le test.

5 Alors, nous ne savons pas pourquoi les
6 autorités californiennes acceptent dorénavant les
7 tests du coût total en ressources, omettant de
8 tenir compte des coûts des opportunistes, ni quel
9 usage est fait de ces tests en Californie. Mais au
10 Québec, la Régie de l'énergie, les distributeurs,
11 TEQ et les intervenants ont besoin d'un TCTR qui
12 leur donne l'heure juste. Et donc, qui leur calcule
13 la rentabilité réelle des programmes et mesures, en
14 tenant compte des coûts des opportunistes.

15 Alors, par conséquent, si un programme
16 n'est pas rentable selon le TCTR, notre rôle à tous
17 ne consiste pas à camoufler cette réalité pour que
18 cette ignorance soit notre force, qui nous
19 permettra d'accepter ce programme. Au contraire, si
20 le programme n'est pas rentable, notre rôle est de
21 le savoir afin que notre décision d'inscrire ou non
22 ce programme dans le plan, malgré sa non
23 rentabilité, soit prise en toute connaissance de
24 cause, en tenant compte des cibles à atteindre et
25 des autres programmes non rentables qui seraient

1 parallèlement disponibles et pour lesquels on aura
2 calculé les tests de rentabilité de la même façon.

3 C'est pour cette raison que nous
4 recommandons, à la section 3.2 de notre mémoire,
5 que les tests de rentabilité soient uniformisés
6 pour tous les livreurs de programme, dont les trois
7 distributeurs, et que ces tests comptabilisent les
8 coûts des opportunistes, dont le test du coût total
9 en ressources et le test du participant. Les
10 opportunistes sont des participants, comme le
11 soulignait la Régie dans son dossier R-3776-2011,
12 que nous citons en page 31 de notre rapport.
13 Énergir fait erreur en les omettant du calcul de
14 ses tests.

15 Q. [58] Merci, Monsieur Fontaine. Est-ce que dans les
16 programmes et mesures sous la responsabilité des
17 distributeurs l'on doit, aux fins du plan de TEQ,
18 comptabiliser les économies d'énergie brutes ou au
19 contraire les économies d'énergie nettes
20 d'opportunistes?

21 R. Nous sommes d'avis qu'aux fins du plan de TEQ, on
22 doit comptabiliser les économies d'énergie nettes
23 d'opportunistes. En effet, comme nous le
24 développons à la section 4.2 de notre rapport, les
25 cibles gouvernementales que le plan doit atteindre

1 sont en supplément des économies d'énergie qui se
2 réaliseraient dans le plan. Nous formulons donc la
3 recommandation nouvelle connexe que l'on doit donc
4 exclure du calcul du plan, les économies
5 énergétiques générées par les opportunistes ou qui
6 sont tendanciennes ou qui auraient été réalisées
7 antérieurement à la période du plan et, à ce
8 moment-là, nous rejoignons la Table des parties
9 prenantes.

10 Q. **[59]** Merci. Donc, Monsieur Fontaine, avec ce
11 préambule, en résumé, est-ce que vous pouvez nous
12 décrire quelles sont les principales
13 recommandations que vous logez quant aux programmes
14 des distributeurs Hydro-Québec Distribution,
15 Énergir et Gazifère?

16 R. Bien. C'est sûr que nous aurions aimé avoir plus de
17 temps pour exprimer nos positions au complet, mais
18 compte tenu du temps que nous avons, nous allons
19 synthétiser ce qui se trouve écrit de façon
20 beaucoup plus détaillée aux sections 3.3, 3.4, 3.5,
21 3.6 de notre mémoire et aux recommandations
22 correspondantes.

23 Q. **[60]** J'arrive juste ici pour signaler à la Régie,
24 ce qui est déjà écrit dans notre mémoire, à savoir
25 que les numéros des recommandations sont basés sur

1 les numéros des chapitres. Donc, si vous avez l'un,
2 vous avec l'autre aussi. Il suffit d'ajouter le
3 chiffre « 1 » à la recommandation puis vous avez le
4 même numéro.

5 R. L'aspect central de nos recommandations, c'est
6 qu'il faut planifier de deux mille dix-huit (2018)
7 à deux mille vingt-trois (2023), davantage de
8 programmes et mesures en transition, innovation et
9 efficacité énergétique afin, notamment, que ces
10 seuls programmes et mesures contenus au plan
11 permettent d'atteindre. Premièrement, la cible
12 gouvernementale d'un accroissement d'un pour cent
13 (1 %) par année de l'efficacité énergétique de deux
14 mille dix-huit (2018) à deux mille vingt-trois
15 (2023) en supplément de ce qui surviendrait sans le
16 plan. Et deuxièmement, la cible gouvernementale
17 d'une réduction de cinq pour cent (5 %) en deux
18 mille vingt-trois (2023) de la consommation des
19 produits pétroliers par rapport à son niveau de
20 deux mille treize (2013) est toujours en supplément
21 de ce qui surviendrait sans ce plan. Et au-delà de
22 la seule atteinte de ces cibles gouvernementales,
23 la Régie de l'énergie dispose du pouvoir de
24 modifier les programmes et mesures des
25 distributeurs ou de recommander à TEQ d'en évaluer

1 de nouveaux pour toutes considérations d'intérêt
2 public, de développement durable, d'équité ou liés
3 aux objectifs des politiques énergétiques
4 gouvernementales suivant l'article 5 de la loi.
5 Mais s'il faut donc en faire davantage, la question
6 est de savoir qui le fera. La Régie doit déterminer
7 quelle part de cet effort supplémentaire elle
8 imposera à chacun des distributeurs d'électricité
9 et de gaz, en modifiant leurs programmes et mesures
10 proposés et quelle autre part elle s'attendra à
11 voir obtenue des programmes et mesures additionnels
12 des distributeurs de TEQ et d'autres entités
13 qu'elle demandera à TEQ d'évaluer. Nous constatons,
14 à cet égard, que tant Énergir que Gazifère
15 proposent une croissance ambitieuse de leurs
16 programmes et mesures. Nous encourageons, à cet
17 égard. Nous constatons aussi, de l'historique,
18 qu'Énergir dispose de la crédibilité nécessaire
19 pour réaliser cette croissance de ces programmes et
20 mesures. Nous rappelons que c'est seulement Énergir
21 qui, selon nous, avait atteint les cibles
22 antérieures. Quant à Gazifère, bien que nous
23 saluons ici encore ses ambitions de croissance,
24 nous gardons historiquement une crainte quant à sa
25 capacité de réalisation, et recommandons donc qu'il

1 soit tenu compte de ce risque, par l'ajout d'une
2 marge de sécurité dans le total des programmes et
3 mesures que l'ensemble du plan comprendra.
4 Finalement, nous constatons, à regret, qu'Hydro-
5 Québec Distribution prévoit décroître ses efforts
6 en efficacité énergétique, de deux mille dix-huit
7 (2018) à deux mille vingt-trois (2023), par rapport
8 aux années antérieures, comme nous l'indiquons à la
9 section 3.3 de notre mémoire, celle-ci soulignant
10 qu'elle doit déjà gérer d'importants surplus
11 d'approvisionnement électrique dans un contexte où
12 beaucoup d'efforts en efficacité énergétique ont
13 déjà été réalisés. Donc, chacune de ces trois
14 distributeurs argumente à sa manière qu'il en fait
15 déjà bien assez ou projette d'en faire bien assez
16 d'ici cinq ans. Mais malgré cela, il nous apparaît
17 que l'exigence d'atteindre les cibles
18 gouvernementales et les considérations
19 additionnelles de l'article 5 de la loi, que j'ai
20 mentionné, obligent la Régie à requérir davantage
21 d'efforts de chacun d'eux.

22 Q. [61] Donc, Monsieur Fontaine, quelles sont plus
23 précisément vos recommandations aux sections 3.3,
24 3.4, 3.5 et 3.6 du mémoire quant aux programmes qui
25 sont actuellement proposés par les distributeurs

1 Hydro-Québec Distribution, Énergir et Gazifère dans
2 le plan de TEQ?

3 R. Bien, premièrement, dans le contexte que je viens
4 de mentionner, a priori, il nous semble que la
5 Régie devrait au moins accepter l'ensemble des
6 programmes et mesures présentés par les trois
7 distributeurs et n'en supprimer aucun.

8 Chez HQD, nous apprécions notamment que le
9 Distributeur poursuive ses efforts en maintenant
10 ses programmes « Offre intégrée en efficacité
11 énergétique pour les bâtiments et les systèmes
12 industriels » devenus les programmes 67.17
13 « Bâtiments » et 38.2 « Systèmes industriels »
14 ainsi que le programme de « Produits agricoles
15 efficaces » devenu le programme 38.1 du plan de
16 TEQ; et la mesure d'Innovations énergétiques,
17 Innovations technologiques et commerciales devenu
18 le programme 96.4 du plan de TEQ; ainsi que les
19 différents volets du programme résidentiel Mieux
20 consommer.

21 La Régie devrait aussi accepter la
22 poursuite du programme de Développement urbain
23 durable aussi appelé Projet urbain innovant visant
24 à la réalisation de projets majeurs et novateurs
25 afin d'encourager la création d'écoquartiers, et

1 ceci malgré la preuve contradictoire quant à sa
2 rentabilité. Il s'agit ici en effet exactement du
3 type de programme qui devrait être encouragé
4 combinant l'efficacité énergétique des bâtiments à
5 l'efficacité énergétique du transport.

6 Chez Énergir, nous recommandons notamment
7 de maintenir les programmes destinés au marché
8 affaires et accepter l'augmentation proposée par le
9 Distributeur du pourcentage de l'aide financière
10 sur le coût de l'étude. Celle-ci passant de onze
11 pour cent (11 %) à vingt-six pour cent (26 %),
12 conformément à la recommandation du consultant.
13 Nous appuyons aussi en particulier le programme
14 élargi d'énergie renouvelable préchauffage solaire,
15 67.3 d'Énergir...

16 Q. **[62]** 67.3, oui.

17 R. 67.3 d'Énergir. Qui vise notamment à faire la
18 promotion des systèmes de préchauffage solaire
19 thermique et à élargir dès deux mille dix-neuf
20 (2019) la portée du programme en supportant
21 financièrement d'autres usages et technologies
22 nouvelles. Chez Gazifère, nous proposons que, même
23 après deux mille vingt (2020), les programmes
24 Études de faisabilité, 67.10, Appui aux initiatives
25 Aide à l'implantation 67.11 et Appui aux

1 initiatives Optimisation énergétique des bâtiments
2 67.12 soient maintenus à l'instar des autres
3 distributeurs, Énergir et HQD.

4 Chez Gazifère, nous proposons aussi que,
5 même à partir de deux mille vingt (2020), l'offre
6 de programmes et mesures aux ménages à faible
7 revenu soit maintenue. Tout comme ce sera le cas
8 chez HQD et Énergir tant que TEQ n'aura pas
9 finalisé sa propre offre de programmes à cette
10 clientèle.

11 Par ailleurs, pour tous les trois
12 distributeurs, nous proposons que, tant dans les
13 marchés affaires que résidentiels, il soit permis à
14 ce stade à ces distributeurs d'accroître le nombre
15 de participants à leurs programmes en
16 comptabilisant le surcoût dans un compte de frais
17 reportés pour lequel il y aura une certitude qui
18 sera récupérée dans le revenu requis d'une année
19 ultérieure. À ce stade-ci, ce dépassement du nombre
20 serait sans limite, mais la Régie pourrait toujours
21 revoir cette règle lors de causes tarifaires
22 ultérieures.

23 Nous recommandons également que les budgets
24 d'aides financières pour les programmes et mesures
25 des trois distributeurs soient amortis sur

1 plusieurs années, à savoir dix ans comme chez
2 Énergir et HQD et une période déterminée par la
3 Régie, quant à Gazifère après l'examen des durées
4 de vie des mesures.

5 Q. **[63]** Merci, Monsieur Fontaine. Je passerais
6 maintenant à monsieur Pierre-Paul... Enfin, non,
7 d'abord j'ai un groupe de questions à poser à la
8 fois à monsieur Pierre-Paul Sénéchal, à monsieur
9 Patrick Goulet, monsieur Jean-Claude Deslauriers et
10 monsieur Jacques Fontaine de nouveau. Aux sections
11 3.3, 3.4, 3.5 et 3.6 du mémoire, est-ce qu'il y a
12 des modifications ou des ajouts que vous
13 recommanderiez à la Régie d'apporter aux programmes
14 et mesures qui sont proposés par ces distributeurs,
15 que sont Hydro-Québec Distribution, Énergir et
16 Gazifère? D'abord Monsieur Fontaine.

17 R. Oui. Bien, en introduction à notre réponse, nous
18 tenons à souligner que les programmes et mesures
19 actuelles des trois distributeurs sont souvent déjà
20 des regroupements de plusieurs mesures et qu'ils
21 comportent parfois plusieurs volets. Ce sont donc
22 souvent des programmes à multiples aspects. Ce qui
23 facilite donc le travail de la Régie puisqu'il lui
24 sera ainsi plus facile d'amender ces programmes
25 déjà existants en y ajoutant des aspects

1 supplémentaires, lesquels entreront en vigueur dès
2 que la Régie les aura adoptés. Il ne sera donc
3 généralement pas nécessaire pour la Régie de suivre
4 le processus plus laborieux de demander à TEQ
5 d'étudier une mesure additionnelle puis d'espérer
6 que TEQ y donne suite et ajoute ultérieurement
7 cette mesure au portefeuille des distributeurs.

8 Q. [64] Merci, Monsieur Fontaine. Monsieur Sénéchal.

9 M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL :

10 R. Oui. Selon le chapitre 3 de notre mémoire, une
11 première modification aux programmes et mesures
12 existants des trois distributeurs consisterait à
13 requérir que toute aide relative à des bâtiments,
14 qu'ils soient résidentiels ou d'affaires, soit
15 conditionnelle à l'évitement des revêtements des
16 toits constitués de produits pétroliers, ce qui
17 pourrait prendre la forme d'une aide financière à
18 des matériaux substitués. Ainsi, les programmes et
19 mesures en efficacité énergétique concernés de ces
20 distributeurs contribuaient également à l'atteinte
21 de la cible de produits pétroliers. Incidemment,
22 tel qu'indiqué au chapitre 4 de notre mémoire,
23 quant aux programmes et mesures autres que ceux des
24 distributeurs, nous inviterions aussi à la Régie à
25 demander à TEQ d'évaluer la possibilité d'inclure

1 la même condition à ses propres programmes et à
2 tous programmes des ministères et organismes
3 touchant les bâtiments. C'est à la section 4.3 de
4 notre mémoire.

5 Q. **[65]** Merci. Monsieur Goulet.

6 M. PATRICK GOULET :

7 R. Oui. Oui. Euh... Bon. En réponse aux sections 3.3,
8 3.4, 3.5 et 3.6 du mémoire, nous proposons aussi
9 d'amender les programmes d'HQD, soixante-sept point
10 dix-sept (67.17) bâtiments au IEÉB et trente-huit
11 point deux (38.2), systèmes industriels au IE... on
12 va passer ça...

13 Q. **[66]** Oui.

14 R. Ainsi que le programme de produits agricoles
15 efficaces, 38.1. Et la mesure d'Innovations
16 énergétiques, Innovations technologiques et
17 commerciales, quatre-vingt-seize point quatre
18 (96,4). Et le volet d'aide aux équipements éco-
19 énergétiques du programme résidentiel « Mieux
20 consommer ». Tous ces programmes offrant une aide
21 financière à des appareils efficaces dans les
22 secteurs résidentiels ou affaires.

23 L'amendement que nous proposons viserait à
24 ajouter aussi une aide financière pour les systèmes
25 solaires photovoltaïques, commerciaux,

1 institutionnels et industriels ou résidentiels,
2 selon le cas. Ainsi que pour des micro-éoliennes
3 telles que les éoliennes de toits, éoliennes
4 agricoles. Cette aide financière nous semble
5 nécessaire, notamment dans le secteur résidentiel
6 puisqu'après quinze (15) ans, le niveau de
7 pénétration de ces équipements par la voie de
8 mesurage net demeure très faible. Jusqu'à
9 maintenant, on est rendu à sept cent (700), je
10 crois, enregistrés à Hydro-Québec.

11 Similairement, le programme d'Énergir
12 « Appareils efficaces résidentiels » devrait aussi
13 amender afin d'inclure également une aide
14 financière au système solaire passif pour
15 préchauffage de l'air et de l'eau. À l'instar de la
16 proposition déjà existante d'Énergir d'élargir son
17 actuel programme d'énergie renouvelable,
18 préchauffage solaire, soixante-sept point trois
19 (67,3), en supportant financièrement d'autres
20 usages et technologies.

21 Un amendement comparable devrait aussi être
22 apporté aux programmes de Gazifère, intitulés
23 « Études de faisabilité » soixante-sept point onze
24 (67.10), Appui aux initiatives, aides à
25 l'implantation, soixante-sept point onze (67,11) et

1 Appui aux initiatives, optimisations énergétiques
2 des bâtiments, soixante-sept point douze (67.12).
3 Outre ces modifications, il nous semble aussi que
4 tous les programmes des trois distributeurs qui
5 offrent une aide financière à la rénovation
6 domiciliaire en sus du programme Rénoclimat de TEQ
7 gagnent... Oui. C'est ça... en sus du programme
8 Renoclimat de TEQ, gagneraient à être amendés afin
9 d'offrir à la clientèle, l'équivalent du programme
10 du défunt... de crédits « RénoVert » qui a pris fin
11 le trente et un (31) mars deux mille dix-neuf
12 (2019). C'est le jour de ma fête, en passant. À
13 savoir, une aide de vingt pour cent (20 %) du coût
14 des travaux admissibles, supérieur à deux mille
15 cinq cents dollars (2 500 \$). Alternativement, la
16 Régie pourrait aussi demander à TEQ d'évaluer un
17 amendement au même effet dans son programme
18 Rénoclimat.

19 Finalement, nous recommandons que le
20 programme Mieux consommer de HQD soit aussi amendé
21 afin d'y inclure un volet d'aide à la géothermie
22 résidentielle selon les mêmes modalités que le
23 programme de deux mille treize (2013) que la Régie
24 avait alors souhaité voir reconduit mais auquel HQD
25 avait choisi de mettre fin, malheureusement.

1 Q. [67] Merci. Monsieur Deslauriers.

2 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

3 R. Pour référence, seulement pour référence pour les
4 audiences, nous rappelons qu'à la section 3.3.9 de
5 notre mémoire, nous avons logé plusieurs
6 recommandations relatives à la pénétration des
7 énergies renouvelables, photovoltaïques, éoliennes
8 diesel et batteries, dans les réseaux autonomes de
9 HQD.

10 Nous comprenons que ces programmes et
11 mesures de HQD, bien que s'inscrivant avec ou sans
12 modification dans le Plan de TEQ, seront traités
13 par la Régie dans un autre dossier. D'une certaine
14 façon, ça nous satisfait pour deux raisons.
15 Simplement, réseau autonome, c'est un déficit
16 annuel de deux cent millions (200 M) par année qui
17 est récurrent depuis longtemps et ça représente au
18 moins quelque chose entre cent mille (100 000)
19 tonnes de CO₂, d'équivalent de CO₂ ou de GES, entre
20 cent mille (100 000) et trois cent mille (300 000),
21 dépendamment comment on le calcule puis si on tient
22 compte du chauffage ou pas.

23 Donc, ça vaut la peine de le traiter
24 particulièrement avec grande attention. Ça fait que
25 c'est peut-être une bonne décision que la Régie a

1 prise. Merci.

2 Q. [68] Merci. Monsieur Bélisle de nouveau.

3 M. ANDRÉ BÉLISLE :

4 R. Nous constatons que les programmes et mesures des
5 distributeurs inscrits au Plan de TEQ n'en
6 comportent aucune qui soit relative à la
7 substitution du mazout vers l'électricité ou le gaz
8 naturel, et j'ajouterais renouvelable. Pourtant, le
9 remplacement du mazout répond à un objectif de
10 transition énergétique, en plus de contribuer à
11 l'atteinte de la cible gouvernementale de réduction
12 de la consommation pétrolière.

13 Au dossier R-4216, HQD avait bien proposé,
14 pour le marché affaires, un programme de conversion
15 du mazout ou propane vers l'électricité, mais un
16 tel programme a été rejeté par la Régie pour motif
17 de non-rentabilité selon les critères d'un
18 programme commercial.

19 Mais ce programme, malgré sa non-
20 rentabilité, n'avait pas été évalué en tant que
21 programme de transition, innovation et efficacité
22 énergétiques alors que cette non-rentabilité aurait
23 peut-être été acceptable à la Régie.

24 Lors de l'audience de la semaine dernière,
25 TEQ a exprimé qu'elle serait en faveur d'une telle

1 mesure de transition mais, en réponse à nos
2 questions, HQD nous indique qu'elle ne le propose
3 plus. Pareillement, depuis quinze (15) ans...

4 Q. [69] Excusez, est-ce que vous pouvez vous éloigner
5 du micro de nouveau.

6 R. Encore? Oui. Bien, baissez-y le volume, je sais
7 pas. Je m'excuse parce que je vis dans le bois puis
8 j'ai de l'air dans les poumons. Pas besoin de
9 micro, économie d'énergie. Bon. O.K.

10 Pareillement, depuis quinze (15) ans,
11 Énergir offre un programme d'aide financière à
12 conversion du mazout vers le gaz naturel, le CASEP,
13 ce qui constituait une mesure proposée à l'époque
14 par les intervenants environnementaux devant la
15 Régie. Logiquement, Énergir a proposé de l'inscrire
16 dans le cadre actuel de TEQ mais TEQ a refusé car
17 elle soutient devoir d'abord évaluer davantage
18 cette mesure pour déterminer s'il s'agit vraiment
19 d'une mesure de transition énergétique.

20 Le résultat final est que le CASEP existe
21 et continue d'être offert par Énergir mais est
22 extérieur au Plan de TEQ et donc du présent
23 dossier.

24 Nous croyons qu'une approche coordonnée est
25 nécessaire afin de déterminer dans quelles

1 circonstances et selon quelles modalités une aide
2 financière devrait être offerte pour la conversion
3 des clients du mazout vers l'électricité ou le gaz.
4 Il s'agirait notamment de déterminer s'il existe
5 des segments de clientèle qui ne peuvent être
6 convertis à l'électricité pour différentes raisons
7 et donc, qu'il serait souhaitable de convertir au
8 gaz naturel renouvelable afin de retirer le mazout.

9 Il y aurait également lieu de vérifier si
10 une telle aide devrait être conditionnelle à
11 l'installation par le client des équipements les
12 plus efficaces. Enfin, il y aurait lieu de
13 déterminer dans quel cas... dans quel cas l'aide,
14 pardon, à la conversion, devrait être ou non
15 offerte aux clients utilisant le propane.

16 Nous modifions donc nos proposition,
17 1.3.5.4 et 1.3.6.4 sur les programmes de conversion
18 afin d'inviter la Régie de demander à TEQ
19 d'intégrer l'ensemble de ses réflexions dans son
20 examen de programme de conversion.

21 Dans l'immédiat toutefois, dans le présent
22 Plan, une aide... une mesure d'aide à la conversion
23 des clients affaire du mazout vers l'électricité
24 pourrait déjà être ajoutée par la Régie en tant
25 qu'amendement et volet supplémentaire au programme

1 de HQD numéro 67.17 Bâtiment et 38.2 Système
2 industriel, ainsi qu'au Programme de produits
3 agricoles efficaces 38.1 et à la mesure
4 d'Innovations énergétiques, Innovations
5 technologiques et commerciales. Quant au CASEP
6 d'Énergir, il serait logique de l'inclure dès à
7 présent au Plan parce qu'il existe déjà et est déjà
8 offert, quitte à ce que son rôle dans la transition
9 énergétique soit revu à mesure que TEQ complétera
10 l'évaluation d'ensemble que nous recommandons, ce
11 qui impliquera vraisemblablement un retour à la
12 Régie.

13 Q. **[70]** Merci, Monsieur Bélisle. Monsieur Fontaine.

14 M. JACQUES FONTAINE :

15 R. Nous proposons également aux recommandations
16 1.3.5.4 et 1.3.6.4 de notre mémoire, que l'achat
17 par Énergir et éventuellement par Gazifère de
18 biométhane, aussi appelé gaz naturel renouvelable,
19 à un prix préférentiel aidant les producteurs soit
20 classé comme étant un programme de transition et
21 d'innovation énergétique. Ceci devrait aider à
22 accepter qu'un tel prix préférentiel soit payé pour
23 l'acquérir, ce qui s'inscrit dans la même approche
24 que d'autres programmes du plan qui subventionnent
25 l'achat de divers équipements efficaces ou services

1 connexes.

2 Dans un autre ordre d'idée, à la section
3 3.3.7 de notre rapport, nous recommandons à la
4 Régie de l'énergie d'amender les programmes et
5 mesures de HQD contenues au Plan afin de planifier,
6 parmi ces programmes et mesures d'efficacité en
7 puissance, deux mesures tarifaires, à savoir d'une
8 part : un tarif biénergie pour la clientèle
9 commerciale et institutionnelle comparable à
10 l'ancien tarif BT, mais compte tenu que la
11 technologie des compteurs est bien meilleure, ça
12 pourrait fonctionner maintenant; et d'autre part,
13 faire un tarif biénergie résidentiel interruptible
14 de façon à diminuer le nombre d'heures
15 d'utilisation du mazout.

16 Enfin, ceci complète la partie de notre
17 présentation relative aux programmes et mesures des
18 distributeurs HQD, Énergir et Gazifère. Nous
19 recommandons à la Régie d'amender, au besoin, les
20 programmes de HQD en transition, innovation et
21 efficacité énergétique, y compris toute
22 modification ou ajout à ceux-ci, qui pourraient
23 subséquemment être décidés afin de s'assurer
24 qu'Hydro-Québec Distribution les offre tous à la
25 clientèle des redistributeurs d'électricité, comme

1 elle le fait déjà dans la plupart des cas.

2 Q. [71] Je vous remercie, Monsieur Fontaine. Ma
3 prochaine question s'adressera à la fois à monsieur
4 Patrick Goulet, monsieur André Bélisle et monsieur
5 Pierre-Paul Sénéchal. Si l'on part encore une fois
6 du constat développé dans notre mémoire à la
7 section 4.2, que le Plan actuel de TEQ n'a pas la
8 capacité d'atteindre les cibles gouvernementales et
9 si on part des autres considérations de l'article 5
10 de la Loi, est-ce qu'il y a d'autres programmes ou
11 mesures complémentaires que vous recommanderiez à
12 la Régie de demander à TEQ d'évaluer?

13 M. PATRICK GOULET :

14 R. Afin d'accroître...

15 Q. [72] Monsieur Goulet, oui.

16 R. Oui, oui, oui. Afin d'accroître les mesures en
17 transition, innovation et efficacité énergétique,
18 notre recommandation 1.4.4 consiste à inviter la
19 Régie à demander à TEQ d'évaluer l'inclusion à son
20 offre de programme et à ses actions l'inclusion
21 d'exigences ou d'aide au solaire passif et
22 photovoltaïque dans la construction neuve ou la
23 rénovation.

24 Cette inclusion du solaire passif et
25 photovoltaïque prendrait la forme de démarches

1 visant l'intégration au Code du bâtiment « Les
2 normes du solaire passif » et établir des normes
3 favorisant l'intégration de système d'énergie
4 solaire dans la construction et la rénovation de
5 bâtiments. L'ajout d'aide financière, la création,
6 une certification obligatoire pour les
7 installateurs en solaire - j'aimerais juste mettre
8 l'emphase là-dessus parce que c'est le Far West
9 encore au Québec pour ce qui est des installateurs
10 solaires. Il y en a des très bons puis il y en a
11 des moins bons puis ce serait intéressant d'avoir
12 une certification. J'aimerais beaucoup ça qu'on
13 insiste là-dessus.

14 Q. [73] Et c'est le président d'Énergie solaire Québec
15 qui parle.

16 R. Oui. Oui. Disons que deux mille dix-huit (2018), ça
17 a été toute une histoire avec les arnaqueurs là,
18 puis c'est justement pour éviter ce genre de
19 problème-là. Pour les installateurs solaires, afin
20 d'assurer la qualité et enfin un soutien financier
21 aux OSBL qui promeuvent de telles innovations.

22 De plus, à notre recommandation 1.4.5, nous
23 invitons la Régie, dépendant des bonifications de
24 programmes qui seront apportées ou non chez HQD, à
25 considérer offrir elle-même une aide financière

1 additionnelle et des mesures de soutien additionnel
2 à l'électricité photovoltaïque en réseau intégré
3 considérant que nous sommes très proches du seuil
4 de parité.

5 Ça, c'est une autre constatation qu'on a
6 faite, puis on a fait ça avec... conjointement avec
7 le Canmet, le Centre de recherche à Varennes. C'est
8 Yves Poissant qui est arrivé la conclusion de, on
9 flirte avec la parité du kilowattheure pour... avec
10 Hydro-Québec. C'est la constatation qu'on a faite.
11 Ça va à l'encontre du rapport de l'ONE. Bon. Rendu
12 là, il y a matière à discussion tout le monde
13 ensemble.

14 Q. [74] Il y a une rectification que vous désirez
15 apporter à deux numéros de recommandation dans le
16 rapport.

17 R. Oui, oui. Aux recommandations RTIÉÉ 1.3.3.9.1,
18 deuxième paragraphe et RTIÉÉ-1.4.5, premier
19 paragraphe. Il faut remplacer le mot
20 « rentabilité » par « parité » parce qu'il y a une
21 différence entre les deux. La rentabilité, là on
22 parle d'amortissement sur l'investissement pour
23 quand on fait une installation solaire. La parité,
24 c'est que là, ton investissement que t'as mis dans
25 tes panneaux solaires, bien le coût du

1 kilowattheure approche celui d'Hydro-Québec, c'est
2 la nuance là. Il y a toujours une nuance entre les
3 deux termes.

4 Q. [75] Merci. Monsieur Bélisle.

5 M. ANDRÉ BÉLISLE :

6 R. À nos recommandations RTIÉÉ-1-4.9 et RTIÉÉ-1-4.10,
7 nous recommandons à la Régie de l'énergie de
8 demander à TEQ d'évaluer deux mesures
9 additionnelles relatives aux véhicules. En premier
10 lieu, ce serait d'implanter, sous sa
11 responsabilité, un programme d'inspection et
12 d'entretien des véhicules automobiles légers,
13 PIEVA, programme qu'on a maintes fois annoncé, mais
14 qu'on n'a jamais mis en place et qui apporterait
15 des réductions de consommation de pétrole
16 significatives, de poursuivre sous sa
17 responsabilité le programme déjà existant
18 d'inspection et d'entretien pour les véhicules
19 automobiles lourds, PIEVAL.

20 Par ailleurs, nous recommandons à la Régie
21 de l'énergie de demander à TEQ la réimplantation
22 sous sa responsabilité d'un programme de recyclage
23 de véhicules usagés favorisant aussi le transfert
24 de mode de transport, un programme que vous avez
25 probablement connu qui s'appelait « Faites de

1 l'air » que l'AQLPA a mené qui a permis de recycler
2 quarante mille (40 000) véhicules en deux ans et
3 que quinze pour cent (15 %) des gens décidaient
4 d'aller vers le transport collectif, ça se passait
5 surtout à Montréal, et qui favorisait aussi l'achat
6 de véhicules moins énergivores, de véhicules
7 électriques et de vélos électriques et tout ça.
8 Donc, ce serait une bonne idée de remettre ça.
9 C'est toujours au goût du jour.

10 Ces deux recommandations font suite
11 notamment aux recommandations du rapport deux mille
12 dix-huit (2018) du conseil de gestion du Fonds Vert
13 lequel déplore la sous-utilisation du Fonds Vert
14 quant au programme PIEVA, il manque un « A » ici
15 dans le texte, et PIEVAL et recommande le transfert
16 de ces deux programmes à Transition énergétique
17 Québec.

18 Ce sont les recommandations 14.7 et 17.3,
19 ainsi que les budgets en dormance au Fonds Vert et
20 inutilisés pour ces deux programmes, étant
21 respectivement de un million (1 M\$) pour les
22 véhicules lourds, PIEVAL, et vingt-cinq millions
23 (25 M\$) gestion environnementale des parcs de
24 véhicules routiers, incluant entretien et
25 inspection.

1 L'AQLPA a historiquement été très impliqué
2 dans l'élaboration et le début de livraison de ces
3 programmes qui fonctionnaient très bien, il trouve
4 déplorable qu'ils aient été interrompus alors que
5 les fonds étaient disponibles et qu'ils contribuent
6 à l'atteinte de la cible de réduction de la
7 consommation pétrolière.

8 En plus de ces propositions, nous avons
9 aussi recommandé au chapitre 2.7 du mémoire
10 d'ajouter au moins une mesure au Plan directeur de
11 TEQ qui serait sous la responsabilité des
12 distributeurs de carburant et combustible. Selon
13 ses pouvoirs, la Régie pourrait soit l'imposer dès
14 à présent, soit demander à TEQ de l'évaluer. Cette
15 mesure constituerait en des coupons rabais offerts
16 par les essenceries à leurs clients et qui seraient
17 applicables à des inspections-entretien de
18 véhicule. Ici, il y a une correction que je veux
19 apporter dans les chiffres. Il y a une erreur qui
20 s'est...

21 Q. [76] Par rapport au mémoire?

22 R. Oui, dans le mémoire.

23 Q. [77] Oui.

24 R. Par exemple, le coupon coûterait soixante dollars
25 (60 \$) au client lors de l'achat en essencerie,

1 mais permettrait d'obtenir une valeur de cent vingt
2 dollars (120 \$) lorsqu'échangé par ce même client
3 dans un garage pour l'inspection-entretien de son
4 véhicule.

5 Q. [78] Juste pour référence. La correction de
6 chiffres se trouve à la section 2.7 du mémoire.
7 Donc, c'est les deux chiffres, soixante (60) et
8 cent vingt (120). Il y a la recommandation
9 correspondante.

10 R. En principe, toutes les essenceries du Québec
11 seraient tenues d'offrir de tels coupons. L'écart
12 entre le prix d'achat du coupon et sa valeur
13 d'échange au garage serait assumé au moyen d'une
14 quote-part (basée sur les volumes de vente de
15 produits pétroliers, pas sur les ventes de
16 coupons-rabais) collectée auprès des essenceries,
17 par exemple par TEQ ou la Régie, puis remise aux
18 garages d'entretien qui fourniront les coupons qui
19 leur auront été remis par les clients. Les
20 essenceries contribueraient ainsi à la réduction de
21 la consommation unitaire de produits pétroliers et
22 à l'efficacité énergétique des véhicules.

23 Le coupon-rabais n'aurait pas besoin d'être
24 utilisé pour une inspection complète. Il pourrait
25 être appliqué au coût d'une simple mise au point.

1 Une très forte proportion des véhicules sur la
2 route actuellement au Québec circulent alors que
3 leur tableau de bord indique un besoin d'entretien.
4 C'est le petit voyant jaune qu'on voit allumé dans
5 bien des voitures qui est écrit « check engine ».
6 Bien, il y en a trente pour cent (30 %) des
7 véhicules qui se promènent comme ça sur les routes
8 du Québec.

9 Q. [79] Merci. Monsieur Sénéchal.

10 M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL :

11 R. Oui. Toujours en raison de l'incapacité du Plan de
12 TEQ d'atteindre les cibles gouvernementales et dans
13 l'intérêt public du développement durable, de
14 l'équité et compte tenu des objectifs de la
15 Politique énergétique gouvernementale, à la section
16 4.7 de notre mémoire, nous recommandons à la Régie
17 de l'énergie de demander à TEQ d'évaluer quatre
18 mesures additionnelles sous sa responsabilité
19 visant à aider davantage l'électrification des
20 transports.

21 La première mesure, il s'agirait pour TEQ
22 d'aider à la promotion des véhicules électriques.
23 C'est la question de la publicité. La publicité
24 vers essentiellement du rêve. Ce qu'on demande,
25 c'est de faire une diversion du rêve et la faire

1 bifurquer vers d'autres choses que ce qu'on voit à
2 la télévision actuellement afin de contrebalancer
3 la publicité omniprésente sur les écrans et dans
4 les médias vers des voitures énergivores, camions
5 légers, VUS, et caetera. On vise aussi la formation
6 des vendeurs et la disponibilité sur l'ensemble du
7 territoire québécois de ces véhicules. Très long.
8 Par expérience personnelle, je peux vous dire que
9 c'est très long d'avoir accès à un véhicule.

10 Deuxième mesure, il s'agirait pour TEQ
11 d'aider à faire prolonger la subvention actuelle de
12 huit mille dollars (8 000 \$) aux véhicules
13 électriques et hybrides rechargeables au-delà du
14 trente et un (31) décembre deux mille vingt (2020),
15 il y a un pas qui a été fait dans le budget la
16 semaine dernière, et ce, jusqu'au trente et un (31)
17 décembre deux mille vingt-trois (2023).

18 Troisième mesure, il s'agirait pour TEQ
19 d'aider à faire resserrer la réglementation sur les
20 moteurs à deux temps en vue de réduire leur
21 utilisation et encourager l'innovation en matière
22 de véhicules récréatifs électriques, motoneiges,
23 motomarines, vélos électriques, et caetera. Et on
24 sait qu'on est capable de le faire.

25 Quatrième mesure, il s'agirait pour TEQ de

1 soutenir financièrement et par d'autres mesures
2 d'accompagnement l'établissement d'une industrie
3 québécoise de production des véhicules électriques.
4 Et dans mon ancien métier comme conseiller socio-
5 économique au gouvernement du Québec, je sais
6 pertinemment que la filière transport au Québec est
7 très avant-gardiste et très bien structurée et
8 leader dans le monde. On est capable d'aller plus
9 loin qu'actuellement.

10 Q. **[80]** D'accord. Monsieur Cadrin?

11 M. GASTON CADRIN :

12 R. Et pour votre présentation, nous référons à la page
13 148 du mémoire. Je ne sais pas si c'est souhaitable
14 de le projeter. C'est pour aider un peu au
15 contexte.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Madame la Présidente, nous sommes très proches de
18 la fin de notre présentation.

19 R. Alors, nous nous sommes penchés plus
20 particulièrement sur la région de Québec puisque
21 cette agglomération est l'enfant pauvre en matière
22 de développement de transports collectifs.
23 Conséquemment, nous recommandons aussi à TEQ, à la
24 section 4.6 de notre mémoire, de réaliser les
25 études conceptuelles et de préféabilité requise

1 sur une alternative de transports collectifs au
2 troisième lien, voitures entre Québec et Lévis, et
3 cela afin de réduire la congestion et diminuer les
4 GES d'ici deux mille trente (2030). C'est sûr,
5 c'est un projet, on peut dire, à long terme. En
6 fait, au lieu d'un périphérique autoroutier qui est
7 projeté à l'Est - c'est complètement le dernier
8 corridor à l'Est, là, que vous avez sur
9 l'illustration - alors, ce qu'on projette... ce
10 qu'on propose, au moins d'en faire l'étude, c'est
11 un périphérique qui serait utilisé pour le
12 transport collectif. Parce que là, c'est ça, on
13 veut relier par toute... ceinturer l'agglomération
14 de Québec. Mais nous, on a une proposition bien
15 concrète pour justement faire en sorte qu'on se
16 détache un peu de la voiture et qu'on y aille plus
17 sur les transports en commun ou transports
18 collectifs. Ce projet comporterait deux phases de
19 réalisation. La première serait d'abord un
20 troisième lien. On est pour le troisième lien, mais
21 pour le transport collectif, sous forme de tunnel
22 reliant les centres-villes de Lévis et de Québec,
23 exclusivement pour le transport des passagers, et
24 ceci, afin de relier la Rive-Sud, en particulier, à
25 partir de la 20, parce qu'un tunnel, si on fait un

1 tunnel, il faut se prendre un peu d'avance parce
2 qu'il y a le fleuve. Alors, afin de relier la Rive-
3 Sud, au niveau du transport collectif, au tramway
4 qui est projeté à Québec dont il y a une figure un
5 peu plus loin dans le document. Alors, si on
6 réalisait ce projet-là avec, bien sûr, des stations
7 pour les passagers, à différents endroits. Donc, on
8 se retrouverait au Centre-Ville de Québec.
9 Autrement dit, ça serait l'axe Autoroute 20, Vieux-
10 Lévis, secteur Latraverse, si vous aimez mieux. La
11 deuxième étape, la deuxième phase, ça serait un
12 projet de tramway dans un axe Est-Ouest à Lévis.
13 Lévis se développe beaucoup, elle est rendue à cent
14 quarante-cinq mille (145 000) habitants et plus.
15 Donc, cet axe serait entre le cégep de Lévis-Lauzon
16 et le Carrefour Saint-Romuald, le pont de Québec,
17 si vous aimez mieux. Soit une distance d'environ
18 dix-huit kilomètres (18 km) dans l'axe de
19 Guillaume-Couture, c'est le boulevard principal,
20 l'artère principale qui relie tout ça. Pour
21 encadrer le tout, les mesures de TEQ comporteraient
22 l'aide à la création d'une agence de transport dans
23 la région de Québec, plus spécifiquement pour
24 favoriser la mise en oeuvre, par les autorités
25 municipales, d'un plan métropolitain de mobilité

1 durable. Actuellement, Québec a un projet
2 structurant, vous l'avez à la figure 2, à la page
3 156, avec un transport axé sur un axe de tramway de
4 vingt-trois kilomètres (23 km). Alors que Lévis
5 mise pour le troisième lien routier et quelques
6 voies d'autobus. Donc, on a deux visions d'une rive
7 à l'autre. Il n'y a aucune coordination qui a
8 existé dans le passé et on n'en projette pas
9 beaucoup non plus dans l'avenir. Donc, ça
10 permettrait... Si on avait une agence, un peu comme
11 dans la région de Montréal, d'avoir une meilleure
12 coordination et développer un peu ce qu'on propose
13 dans le mémoire. Merci.

14 Q. [81] O.K. Je vous remercie, Monsieur Cadrin.
15 Monsieur Sénéchal.

16 M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL :

17 R. Pour terminer, dans un autre ordre d'idée, et dans
18 d'autres régions du Québec, à la section 4.8 de
19 notre mémoire, nous invitons la Régie à demander à
20 TEQ d'évaluer une mesure un peu inédite qu'on ne
21 connaît pas beaucoup au Québec, c'est-à-dire
22 d'étendre à d'autres ports du Saint-Laurent ce qui
23 est expérimenté actuellement dans le port de
24 Montréal, l'électrification des navires à quai.

25 Ça prend une importance de plus en plus, je

1 dirais, urgente à Québec où est-ce que l'industrie
2 des croisières maritimes, par exemple, où on
3 accueille jusqu'à sept gros navires, je dirais sept
4 villes en même temps, parce qu'un bateau de
5 croisière maritime c'est une ville de deux mille
6 (2 000), trois mille (3 000) habitants qui
7 s'installe sur un quai pendant quatre jours et qui
8 fonctionne avec les mêmes moteurs, avec la même
9 énergie qu'on a utilisée pour traverser
10 l'Atlantique ou venir des Caraïbes ou venir de New
11 York.

12 Donc, il faut faire preuve d'imagination.
13 Certains pays sont déjà entrés dans cette filière-
14 là et le Québec a tout à gagner à le faire avec les
15 ressources électriques dont il dispose.

16 Q. **[82]** O.K. Je vous remercie, Monsieur Sénéchal. Et
17 finalement, Monsieur Bélisle, pour le mot de la
18 fin.

19 M. ANDRÉ BÉLISLE :

20 R. Finalement, en corollaire à la proposition que nous
21 avons exprimée précédemment, l'achat de biométhane
22 par le distributeur gazier à un prix suffisant pour
23 les producteurs, nous invitons en section 4.11 la
24 Régie à demander à TEQ d'évaluer une mesure auprès
25 du ministère des Finances en vue d'imposer les

1 sites d'enfouissement qui ne récupèrent pas leur
2 biogaz car cela constitue une source importante de
3 méthane, CH₄, un puissant gaz à effet de serre, en
4 plus de nuire à la capacité de pénétration du gaz
5 naturel renouvelable comme énergie de substitution
6 aux produits pétroliers, soit pour le transport,
7 soit à titre de biométhane injecté au réseau de
8 gazoducs, ce qui contribue à sa promotion et à son
9 acceptation comme énergie de choix.

10 Et je dirais même, dans la région où on
11 habite, il y a des fonderies, des cimenteries et
12 certaines usines où on sait que l'électricité ne
13 sera jamais un choix, et si on n'amène pas le
14 biométhane, on est en région agricole, il y a
15 Rivière-du-Loup qui sait pas quoi faire avec ses
16 surplus de biométhane, bien, si on acceptait ça, on
17 aurait déjà là des cibles importantes qu'on
18 pourrait atteindre.

19 Devant la lenteur du déploiement de cette
20 filière au Québec, il nous semble en effet qu'en
21 plus des autres mesures incitatives prévues telles
22 que les aides financières et achats à prix
23 préférentiel, la mesure additionnelle désincitative
24 que nous proposons devrait être appliquée de façon
25 complémentaire comme cela se fait dans d'autres

1 secteurs économiques, à savoir la taxation des
2 sites d'enfouissement qui ne récupèrent pas leur
3 biogaz.

4 Cette mesure aurait le double avantage
5 d'encourager la réduction des matières organiques
6 résiduelles ou autres enfouies, résidus
7 alimentaires, agroalimentaires, agricoles, et ceux
8 provenant des secteurs de la construction, de la
9 démolition comme le bois, le placoplâtre et
10 accélérerait la captation du méthane pour la
11 production de biogaz et biométhane.

12 Et le mot de la fin en section 4.12 de
13 notre mémoire, nous recommandons à la Régie de
14 l'énergie de demander à TEQ d'évaluer une mesure
15 additionnelle aux fins de son Plan directeur 2018-
16 2023 consistant à limiter ses programmes déjà
17 prévus pour l'hydrogène au seul hydrogène produit
18 par l'électricité.

19 Q. **[83]** Alors, je remercie beaucoup monsieur Bélisle
20 et tout le panel dont les membres sont prêts à
21 répondre à d'autres questions.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait, merci beaucoup, Maître Neuman. Alors, est-
24 ce qu'il y a des intervenants, distributeurs, TEQ
25 intéressés à contre-interroger le panel de RTIÉÉ?

1 Non? Maître Cardinal?

2 Me AMÉLIE CARDINAL :

3 Non, pas de questions, merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Pas de questions. Maître Turgeon pour la formation.

6 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

7 Me MARC TURGEON :

8 Q. **[84]** En fait, Monsieur Bélisle, c'est votre dernier
9 point sur la question d'imposer les sites qui ne
10 produiraient pas d'un gaz renouvelable. De toute
11 façon, on s'entend vous et moi, parce que je pense
12 qu'on va s'entendre vous et moi, qu'une
13 municipalité a tout intérêt à s'occuper de son site
14 d'enfouissement. Et ce qu'elle peut capter, elle
15 peut faire un prix avec ça, mais ça lui coûte moins
16 cher aussi de gérer par la suite son site
17 d'enfouissement. Est-ce que vous êtes d'accord avec
18 moi?

19 R. Tout à fait.

20 Q. **[85]** Alors, à ce niveau-là, si la municipalité a
21 généralement un intérêt marqué, pourquoi faudrait-il
22 soutenir en plus avec un prix privilégié?

23 R. Soutenir la production d'Hydro-Québec?

24 Q. **[86]** Oui, oui. Parce que là, il y a deux prix là-
25 dedans. Il y a deux notions.

1 R. Oui.

2 Q. **[87]** Il y a la notion que la Ville, de toute façon,
3 doit gérer son site d'enfouissement, quoi qu'il
4 arrive. Il faut qu'elle le gère.

5 R. Oui, sauf qu'il y en a beaucoup qui sont
6 absolument... même s'ils doivent gérer, ils ne sont
7 pas... ils sont hors contrôle.

8 Q. **[88]** Ça, oui, mais moi, où je veux en venir c'est
9 sur la question du prix privilégié. Je veux dire à
10 partir de l'instant où la municipalité, dès qu'elle
11 s'intéresse à son site et qu'elle peut en extraire
12 des choses, ça va lui coûter moins cher pour le
13 reste. Elle fait de toute façon un certain profit.
14 De le gérer correctement puis en retirant le
15 méthane, elle le gère correctement.

16 R. Oui, bien ça, c'est très théorique, là, parce que
17 dans la réalité... je peux donner l'exemple du site
18 de chez nous, c'est pas ça du tout qui se passe.
19 O.K. Et la production de biométhane suppose la
20 captation de ce gaz-là, et suppose la mise en place
21 d'infrastructures que les municipalités ne veulent
22 pas mettre en place parce qu'elles ne sont pas
23 payées pour ou pour toutes sortes de raisons. Donc,
24 nous, on pense qu'on doit influencer positivement
25 et que TEQ est l'outil, justement, pour ça.

1 Q. [89] Mais quand on veut influencer positivement,
2 est-ce qu'on influence positivement... en fait, à
3 partir de l'instant où la loi environnementale fait
4 qu'ils doivent s'en occuper parce qu'ils n'ont pas
5 le choix parce qu'il ne faut pas qu'il y ait de
6 contaminants qui se promènent, s'occuper de...
7 s'occuper de quelque chose qu'on ne s'occupe pas,
8 ça coûte cher. Alors c'est juste que pour moi, il y
9 a une notion que le bon citoyen municipal, je
10 prends pour acquis - c'est théorique, mais on est
11 dans la théorie - je prends pour acquis que le bon
12 citoyen municipal gère son site d'enfouissement.
13 Puis s'il le gère puis il est capable de faire de
14 l'argent avec, notamment par le biogaz, bien il a
15 déjà... lui, il a déjà... lui, il rentre de
16 l'argent. Cela était dit, il pourrait le rentrer...
17 le biogaz, il n'est pas obligé non plus
18 nécessairement de l'envoyer chez Énergir, il peut
19 lui-même le consommer dans son garage municipal,
20 dans son aréna, etc.

21 Parce que rappelez-vous, on était là voilà
22 bien longtemps, c'était... le début de ce
23 programme-là était pour encourager les
24 municipalités plus lointaines, parce qu'Énergir ne
25 se rend pas partout, de pouvoir eux-mêmes consommer

1 leur biogaz.

2 R. Oui, mais ça suppose encore qu'on a les
3 infrastructures pour le faire, qu'on a le volume de
4 gaz qui permet d'implanter ces infrastructures-là.
5 Puis dans bien des cas, c'est plate à dire encore,
6 là, mais je ne nommerai pas de noms de places, mais
7 j'en connais plein, où on ne le fait pas. Et on a
8 beau avoir les plus belles intentions du monde, la
9 voie de l'enfer est pavée de belles intentions. Le
10 méthane est émis par les sites d'enfouissement
11 partout et il faut, à la limite, le brûler sur
12 place, mais ça c'est du gaspillage, alors il faut
13 trouver une façon de pouvoir le récupérer ou faire
14 en sorte qu'il soit brûlé, mais pas le laisser
15 aller à l'air libre comme on voit, là. Puis là, je
16 peux donner la liste des dépotoirs, parce qu'on va
17 parler des vraies choses, là, les dépotoirs
18 délinquants, il y en a plein au Québec.

19 Q. [90] Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [91] Merci. J'aurais peut-être juste une question
22 plus générale. On a constaté que vous proposez
23 plusieurs mesures additionnelles. On a quand même
24 un Plan directeur qui comporte un peu plus de cent
25 cinquante (150) mesures et programmes. Est-ce qu'il

1 n'y a pas un risque, si jamais, bon, la Régie
2 acceptait l'ensemble de vos recommandations, que
3 TEQ se perde, finalement, dans la multitude de
4 mesures à évaluer et à livrer seule ou en
5 partenariat avec d'autres acteurs, pour le premier
6 Plan directeur? Il n'y a pas un risque de...
7 t'sais, qui trop embrasse mal étreint. C'est rare
8 que je ne me trompe pas, là.

9 R. Bien, si vous me permettez, Madame la Présidente,
10 je pense qu'au départ - puis encore ce matin puis
11 hier, on en a eu la preuve - on sous-évalue
12 l'urgence de la crise climatique. Alors si on
13 continue à agir de façon posée, de façon... on ne
14 veut pas trop déranger puis on ne veut pas trop en
15 prendre, bien, on n'arrivera jamais aux objectifs
16 de décarbonisation du climat ou de nos émissions.
17 Alors, il faut vraiment faire un effort majeur.

18 Et là, si je me souviens bien, TEQ, c'est
19 un enfant du ministère Énergie et Ressources
20 naturelles. Bien, il devrait être capable de
21 trouver les moyens et les ressources de faire la
22 job. Si les écolos sont capables de faire ce qu'ils
23 ont fait avec pas une cent, je pense que TEQ et le
24 gouvernement devrait être capable de bien faire. Et
25 de toute façon, ils n'ont pas le choix. On n'a pas

1 le choix. Alors, il faut en prendre plus. Puis là,
2 je vais reprendre votre proverbe, bien, il faut
3 juste embrasser plus fort.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 C'est bon. Merci. On n'aura pas d'autres questions.
6 On vous remercie pour votre présentation, Maître
7 Neuman.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Merci beaucoup, Madame la Présidente et Messieurs
10 les Régisseurs.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors, vous êtes donc tous libérés. Merci. On va
13 prendre notre pause lunch. De retour à treize
14 heures trente (13 h 30) avec la contre-preuve de
15 TEQ. Merci.

16 SUSPENSION

17 REPRISE

18 (13 h 30)

19 CONTRE-PREUVE TEQ

20 LA PRÉSIDENTE :

21 C'est la contre-preuve.

22 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

23 Contre-preuve, effectivement. Donc, vous
24 reconnaissez deux témoins que vous avez vus dans
25 l'interrogatoire en chef de TEQ : Ismael Cissé,

1 économiste et à sa droite, à notre gauche, nous
2 avons le directeur général Gilles Lavoie de TEQ. Et
3 ils sont prêts à être assermentés à votre
4 convenance.

5
6 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce deuxième (2e)
7 jour du mois d'avril, ONT COMPARU :

8
9 ISMAEL CISSÉ, économiste, TEQ, ayant une place
10 d'affaires au 1300, rue du Blizzard, Québec
11 (Québec);

12
13 GILLES LAVOIE, directeur général - Affaires
14 stratégiques, TEQ, ayant une place d'affaires au
15 1300, rue du Blizzard, Québec (Québec);

16
17 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
18 solennelle, déposent et disent :

19
20 INTERROGÉS PAR Me STEPHAN CHRIPOUNOFF :

21 Q. [92] Donc, Monsieur Lavoie, vous pouvez débiter
22 votre présentation de la contre-preuve.

23 M. GILLES LAVOIE :

24 R. Madame la Présidente, Messieurs les régisseurs,
25 merci de m'accorder un nouveau temps de parole. Je

1 vais peut-être y prendre goût, qui sait. Donc, je
2 souhaiterais, je vais parler brièvement, donc je
3 souhaiterais cependant apporter certaines
4 précisions sur ce qui a été dit suite à mon premier
5 passage ou corriger certains éléments ou apporter
6 quelques commentaires. Mais je serai bref.

7 Je vais commencer par la question du
8 propane. Donc, on pourrait croire, suite aux propos
9 du témoin de l'Association québécoise du propane et
10 de l'Association canadienne du propane, que cette
11 énergie n'est pas considérée au nom des solutions
12 disponibles pour la transition énergétique et plus
13 particulièrement pour réduire les émissions de gaz
14 à effet de serre. Le véritable portrait est
15 différent.

16 TEQ tient à mentionner à la Régie que le
17 propane est admissible au programme ÉcoPerformance
18 de TEQ lorsqu'il remplace un combustible plus
19 polluant et qu'il respecte certains critères de
20 rentabilité. Ceci est aussi vrai dans le domaine du
21 transport. Le programme ÉcoCamionnage du ministère
22 des Transports -je crois que c'est son dernier nom-
23 accepte le propane s'il est démontré qu'un projet
24 peut entraîner une réduction de gaz à effet de
25 serre de plus de trois pour cent (3 %), Transporter

1 vert un nouveau programme de TEQ en appui au
2 transport des marchandises qui est actuellement en
3 conception, s'inspirera des mêmes concepts et fera
4 une place au propane.

5 Les analyses à venir de cycle de vie
6 pourraient aussi apporter des informations
7 additionnelles sur les carburants de remplacement
8 des produits pétroliers et au besoin un ajustement
9 des programmes actuels pourra se faire dans le
10 futur.

11 Maintenant, au sujet de l'UPA et plus
12 spécialement des réseaux de distribution d'énergie
13 triphasée. L'UPA a abordé les enjeux du réseau de
14 distribution d'électricité triphasée. TEQ tenait à
15 souligner à la Régie qu'il n'est pas un acteur de
16 ce dossier, qui est de la responsabilité d'Hydro-
17 Québec, du ministère de l'Énergie et des Ressources
18 naturelles, qui oeuvre dans ce domaine sur cette
19 question avec le concours de l'UPA d'ailleurs.
20 Donc, il n'est pas interdit de penser que le
21 déploiement du triphasé pourrait éventuellement
22 constituer une mesure du Plan directeur. Ça pourra
23 se discuter éventuellement. On n'a pas de fermeture
24 par rapport à ça. Mais actuellement ça serait un
25 peu prématuré. Mais l'important, c'est comprendre

1 que le dossier n'est pas orphelin. Mais TEQ lui-
2 même en tant que tel n'est pas un acteur de son
3 développement.

4 L'ACEFO. Monsieur Blain m'a attribué
5 certains propos. Je le cite :

6 Monsieur Lavoie disait et fort
7 spontanément, je m'inquiète beaucoup
8 plus de la concrétisation de toutes
9 les mesures et initiatives des
10 organismes et ministères et de la
11 coordination de ça que de la poursuite
12 ou du maintien des bons résultats des
13 distributeurs déjà éprouvés, déjà
14 encadrés par la Régie.

15 Je n'ai pas tenu ces propos. Je n'ai jamais mis en
16 doute la capacité des ministères et des organismes
17 de mettre en oeuvre leurs programmes et mesures.
18 J'ai uniquement fait part d'inquiétudes quant à la
19 capacité de mesurer et de rendre compte
20 correctement des résultats des programmes et
21 mesures de certains ministères ou organismes.

22 Les ministères et organismes
23 gouvernementaux sont des partenaires précieux de
24 TEQ et je ne voudrais pas avoir à expliquer de tels
25 propos incorrects face à leur capacité de mise en

1 oeuvre. Autrement dit, pour moi, c'est des
2 partenaires très très réguliers, je les rencontre
3 régulièrement. On a des rencontres d'organisation
4 de suivis de la mise en oeuvre du Plan directeur,
5 donc je ne voudrais pas avoir à expliquer cette
6 chose, je ne l'ai pas dite.

7 Gestion de la puissance. Certains ont
8 questionné la présence dans le Plan directeur de
9 mesures de gestion de la puissance. Le plan déposé
10 par TEQ est un plan pour la transition énergétique
11 dont l'objet est plus vaste que simplement
12 l'efficacité énergétique, même si on y accorde une
13 importance énorme.

14 La compréhension de TEQ est que les mesures
15 de gestion de la puissance peuvent contribuer à
16 réduire la consommation de produits pétroliers en
17 favorisant l'utilisation d'énergie renouvelable, ce
18 qui explique sa présence dans le Plan directeur.

19 Quelques mots sur des commentaires formulés
20 par le ROEE. Monsieur Schepper a dit, je ne sais
21 pas, j'espère que je prononce bien son nom, a dit
22 s'inquiéter du peu de rencontres entre TEQ et les
23 distributeurs depuis le dépôt du Plan directeur. Je
24 ne reviendrai pas sur les rencontres passées, j'ai
25 bien entendu et retenu le propos de madame la

1 présidente à cet effet, mais j'indiquerai toutefois
2 à la Régie que TEQ et les distributeurs ont des
3 rencontres régulières et que les rencontres vont se
4 poursuivre tout au long de la durée de vie du Plan
5 directeur puisque des travaux communs y sont
6 prévus.

7 Monsieur Finet questionne l'absence d'une
8 perspective de transformation de marché dans le
9 Plan directeur et une absence de vision de TEQ. Il
10 dit :

11 Je suis abasourdi que le Plan
12 directeur ne soit pas conçu dans une
13 perspective de transformation des
14 marchés[...]

15 on peut lire ça dans le volume 12, la page 114, les
16 lignes 16 et 18, et il poursuit en disant :

17 Et c'est là où la réglementation doit
18 venir sécuriser ces gains-là et c'est
19 là où l'absence de vision de TEQ
20 m'abasourdit [...]

21 page 117.

22 Le Plan directeur, à sa page 46, mentionne
23 pourtant, de façon explicite, l'importance
24 stratégique de la transformation de marchés dans
25 ses activités incluant la réglementation. On peut

1 lire :

2 La réglementation dans le domaine de
3 l'énergie régit les pratiques et les
4 techniques qui permettent d'exploiter
5 tout le potentiel de ce secteur de
6 l'activité humaine. Elle favorise
7 ainsi la qualité des produits offerts
8 et celle des services rendus.

9

10 Plus globalement...

11 je continue de citer le plan

12 ... elle conclut un processus de
13 transformation de marché qui débute
14 normalement avec des innovations et le
15 recours à des mesures incitatives.

16 [...]

17 Comme des programmes. De plus, un des objectifs du
18 Plan directeur est justement d'utiliser la
19 transformation de marché afin de faire évoluer le
20 marché plus rapidement. On parle d'un objectif
21 simple qui s'intitule « Structurer la transition
22 énergétique à long terme dans le secteur
23 résidentiel » et plus spécifiquement, on parle
24 d'élaborer un plan de transformation du marché pour
25 les principaux composants des marchés et soutenir

1 les technologies phares. Je vous épargnerai les
2 mesures qui y sont prévues, mais c'est dans le
3 plan.

4 Donc, la majorité de l'argumentaire de
5 monsieur Finet questionne l'évolution passée de la
6 réglementation avant la période couverte par le
7 Plan directeur deux mille dix-huit, deux mille
8 vingt-trois (2018-2023). On remarquera que, dans sa
9 présentation, monsieur Finet n'a pas émis de
10 commentaires sur la base de ce qui est proprement
11 présenté au Plan directeur et qui pourrait avoir
12 une influence sur l'atteinte des cibles. Aussi,
13 monsieur Finet appuie ses affirmations sur
14 plusieurs informations qui sont aujourd'hui
15 inexactes.

16 En effet, les exigences minimales
17 d'efficacité énergétique des appareils ont été
18 rehaussées deux fois, en deux mille dix-sept (2017)
19 et en deux mille dix-huit (2018). C'est pourquoi
20 l'affirmation suivante que je vais lire n'est plus
21 d'actualité. On disait, monsieur Finet disait :

22 De façon historique, le fédéral a
23 toujours eu plus de produits
24 réglementés que le Québec et l'Ontario
25 même en a eu encore plus que... et

1 l'Ontario, qui en a eu encore même
2 plus que le fédéral.

3 Depuis décembre deux mille dix-huit (2018),
4 la réglementation de l'efficacité énergétique des
5 appareils du Québec couvre les mêmes appareils que
6 ceux de la réglementation fédérale. Et la
7 performance minimale de certaines catégories
8 d'appareils y est même supérieure au Québec qu'au
9 fédéral, pour atteindre les niveaux réglementaires
10 de l'Ontario. C'est le cas pour les appareils
11 mentionnés par monsieur Finet, comme les chauffe-
12 eau et les générateurs d'air chaud.

13 Cette mise à jour réglementaire du Québec a
14 également permis d'interdire la vente des
15 thermostats mécaniques, une première au Canada.
16 Aujourd'hui, seuls les thermostats électroniques
17 programmables ou non programmables peuvent être
18 vendus sur le territoire du Québec. Dans les deux
19 cas, il s'agit d'une première au Canada. Il est
20 assuré que ces exigences supérieures du Québec
21 n'auraient pu être adoptées sans une transformation
22 de marché réussie, opérée en majorité par le
23 Distributeur d'électricité.

24 Par conséquent, les arguments de monsieur
25 Finet ne peuvent pas démontrer que la

1 transformation de marché n'est pas en opération au
2 Québec, bien au contraire. Monsieur Finet propose
3 que les programmes des distributeurs d'énergie
4 soient dotés d'une date de fin prévue en fonction
5 de l'évolution de la réglementation. Je le cite :

6 Dorénavant, pour à peu près tous les
7 programmes des distributeurs
8 d'énergie, pouvez-vous leur demander
9 d'établir une date prévue de fin de
10 programme, où la réglementation va
11 venir mettre une fin au programme,
12 puis peut-être amener une nouvelle
13 génération justement de technologie.

14 Ici, il est important que les
15 programmes puissent évaluer en
16 fonction de la mouvance des marchés.
17 Toutefois, c'est au gouvernement de
18 décider quand et quoi réglementer. Il
19 est certain qu'une transformation de
20 marché réussie facilite le processus.
21 Toutefois, il existe un ensemble de
22 considérations additionnelles qui
23 doivent être prises en compte :
24 surcoût, harmonisation réglementaire,
25 conséquence sur les entreprises du

1 Québec, préparation du marché, etc.,
2 avant que le gouvernement décide
3 d'utiliser son pouvoir réglementaire
4 et d'interdire, notamment, la vente
5 d'un appareil.

6 De plus, le processus
7 réglementaire est long et complexe.
8 Par conséquent, il n'est pas possible
9 de connaître la date exacte à laquelle
10 une réglementation peut entrer en
11 vigueur. Pour cette raison, la
12 proposition actuelle, bien que
13 louable, n'est pas réaliste en
14 pratique.

15 Sur un autre sujet. Plus loin, monsieur
16 Finet a qualifié le Plan directeur de « ramassis »
17 de programmes. J'ai été lire dans le dictionnaire
18 le sens du mot « ramassis » : « Réunion de choses
19 dénuées de valeur, accumulées sans ordre ». J'ai
20 l'habitude des critiques, et généralement, je passe
21 outre. Dans ce cas très précis, j'ai trouvé le
22 propos assez lapidaire, peu respectueux de tout
23 l'effort qui a été consenti par plusieurs
24 intervenants, les distributeurs, les ministères et
25 organismes, du public, ceux de plusieurs

1 organisations, des gens de TEQ, évidemment, et la
2 Table des parties prenantes. D'ailleurs, cette
3 dernière disait dans son rapport, je la cite :

4 Un plan global. La Table applaudit
5 l'approche globale et rassembleuse
6 menée par TEQ. En effet, le Plan
7 directeur est la première initiative
8 menée au Québec et une des premières
9 en Amérique du Nord à s'attaquer
10 simultanément à l'ensemble des sources
11 d'énergie et des secteurs de
12 l'économie et à intégrer non seulement
13 les activités de TEQ et des
14 distributeurs d'énergie, mais aussi
15 celles d'une dizaine de ministères et
16 organismes. La Table souligne ainsi la
17 volonté de concertation inter-
18 ministérielle qui a prévalu en vue de
19 l'élaboration de ce premier Plan
20 directeur. Cette approche coordonnée
21 sera essentielle pour que le Québec
22 réussisse sa transition énergétique.
23 La Table souligne également la
24 rapidité d'action dont TEQ a fait
25 preuve, malgré l'ampleur et la

1 experts du domaine qui ont participé aux ateliers
2 de deux mille dix-sept (2017), quatre cent
3 cinquante (450) au total; tout le personnel de TEQ;
4 les membres de mon équipe, plus particulièrement du
5 Plan directeur, qui m'ont appuyé sans relâche
6 depuis le tout début juste chez TEQ.

7 Dans l'ensemble de l'organisation, on
8 estime l'effort à quelque quarante mille (40 000)
9 heures de travail. Et mes collègues proches, comme
10 madame Tardif, et mon procureur préféré, monsieur
11 Chripounoff, qui tous les deux m'appuient depuis le
12 début de ma présence à la Régie, les travaux, par
13 leurs judicieux conseils.

14 Je parlerai donc ici du Plan directeur
15 comme étant une oeuvre perfectible, imparfaite mais
16 une oeuvre quand même. Merci.

17 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

18 Donc, le panel est disponible pour contre-
19 interrogatoire.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait, merci Maître Chripounoff. Est-ce qu'il y a
22 des intervenants ou des distributeurs qui
23 aimeraient contre-interroger le panel de TEQ? Non?
24 Maître Cardinal?

25

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Non, pas de questions, merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K. Alors la formation n'aura pas de questions
5 pour vous, Monsieur Lavoie, Monsieur Cissé. On vous
6 remercie et soyez assurés que nous sommes aussi
7 bien conscients de tout le travail qui a été
8 accompli pour la réalisation de ce plan-là et qu'il
9 ne peut être que perfectible. Donc voilà. Merci,
10 puis c'est apprécié de savoir que vous commencez à
11 aimer témoigner devant nous. On l'a noté. Alors,
12 cela va terminer...

13 M. GILLES LAVOIE :

14 J'ai prêté serment, donc je ne dis que la vérité.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est bon, excellent.

17 M. GILLES LAVOIE :

18 Merci beaucoup, Madame.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci. Alors, vous êtes donc libérés. Maître
21 Chripounoff, cela termine.

22 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

23 Alors en essence, l'audience, en tout cas, de notre
24 point de vue, c'est terminé.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

4 Donc, voilà. On a déposé les engagements. On avait
5 permis à certains d'avoir une ouverture de faire
6 d'autres questions, poser d'autres questions, je
7 sais pas si c'est le cas, mais...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Il semble que non.

10 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

11 O.K.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Il y a pas eu d'autres demandes, donc cela termine
14 la preuve pour TEQ et celles des intervenants. On
15 se revoit demain matin à compter de huit heures
16 trente (8 h 30) pour le début des plaidoiries.
17 Alors bonne fin de journée, merci.

18

19 FIN DE L'AUDIENCE

20

21

22

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

Sténographe officiel. 200569-7

14